



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mars 2025
à 18h 00 à l'Hôtel de Ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 18 mars 2025 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (35) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Colette AUBRY, M. Paul-André MOULY, M. Jean-Pierre DAVIAUD, M. Karim TAKI, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Isabelle PAILLARD, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET, M. Vincent ISRAEL, M. Sébastien GUERIN, Mme Christine MAILLARD.

Donnant pouvoir (9) :

Mme Marie-Sophie LESUEUR à Mme Colette AUBRY
 Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
 Mme Carmelina de PABLO à M. Paul-André MOULY
 M. Eric CASTIGNOLI à Mme Isabelle LEMEE
 Mme Amina SAMBOU-HONORE à M. Etienne LENGEREAU
 Mme Stéphanie BUJON à M. Jean-Pierre DAVIAUD
 Mme Patricia BADIAS à Mme Marie COLAVITA
 Mme Laurianne ROSSI à Mme Yén-Lan NGUYEN
 M. Charles SELVACOMAR à Monsieur Patrick XAVIER

Absents (1) : Mme Juliette MEADEL.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIM, M. RENAULT, M. PIOT, M. CHARTIER, M. LOUISY, M. DEDOH, Mme BERTRAND, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Charlotte BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2024	4
Décisions	5
1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein des conseils de la vie sociale des résidences pour personnes âgées ARPAVIE, suite au décès d'un conseiller municipal.....	8
2 -Avenant n°1 au contrat de développement Département -Ville de Montrouge.....	9
PETITE ENFANCE	11
3 -Avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant sis, 106, avenue Aristide Briand à Montrouge.....	11
EDUCATION	18
4. Calcul du Quotient Familial par voie dématérialisée et mise en place de l'API (interface de programmation d'application) Impôt Particulier.....	18
5 -Subvention aux bacheliers pour l'année 2025	19
6 -Modification des modalités de tarification des enfants en situation de handicap -Tarification à la demi-journée.....	21
7 -Participation communale au fonctionnement de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2024/2025.....	24
CULTURE.....	29
8 -Complément du versement des bourses pour la conception de projets artistiques aux artistes participant à la 68 e édition du Salon de Montrouge.....	29
SOCIAL.....	30
9 -Mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux sur la ville de Montrouge	30
10 -Revalorisation de la tarification du SAAD.....	33
11 -Convention de participation au programme métropolitain « Numérique pour tous -composante accompagnement vers l'autonomie numérique »	34
12 -Convention d'objectifs et de financement pour le centre social Michel Colucci à conclure avec la CAF pour l'animation globale et coordination et l'animation collective familles.....	36
13 -Convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour l'octroi de la subvention « contrat local d'accompagnement à la scolarité et bonus associés » pour l'Espace Michel Colucci	37
ENVIRONNEMENT	38
14 -Convention de fourniture de chaleur produite par la SAS Montrouge Energie Renouvelable au réseau de chaleur de la ville de Montrouge.....	38
15 -Convention avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la participation de la Ville de Montrouge au concours d'économie d'énergie ACTEE CUBE Ville 2025	43
COMMERCE	45
16 -Modification du règlement des aides pour l'opération d'embellissement des commerces	45
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES.....	48

17. Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux de la rue Corneille.....	48
18 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux de la rue des Frères Henry	48
19 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux du passage Raymond	48
20 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et de plantation d'arbres rue Maurice Arnoux entre la rue Gabriel Péri et l'avenue Jean Jaurès.....	48
21 -Convention de gestion de voies et d'espaces privés du lotissement sis passage Raymond, entre la commune de Montrouge et l'ensemble des copropriétaires du 170 avenue Henri Ginoux pour les travaux de réaménagement du passage Raymond	51
AMENAGEMENT URBAIN.....	52
25 -Convention relative à la participation de la commune de Montrouge au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières.....	52
RESSOURCES HUMAINES.....	55
26 -Participation de la commune à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires titulaires et stagiaires.....	55
27 -Création et transformation d'emplois -Mise à jour du tableau des effectifs.....	56
AFFAIRES DIVERSES.....	58
28 -Prix accordés aux lauréats de la 10^e édition des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens (T-JAM) 2025	58
Vœu relatif à une gestion publique et saine du service public de la petite enfance	59
Vœu pour cesser la communication de la Ville de Montrouge sur le réseau social X.....	61
QUESTIONS DIVERSES.....	63

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 12.)

M. le Maire.- Je vous propose de débiter notre séance par l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Nous sommes 31 présents, 8 représentés. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Mes chers collègues, vous le savez, notre collègue et amie Françoise DECORDE nous a quittés le 21 janvier dernier. Nous apprécions beaucoup Françoise, qui était très investie dans notre commune, à la fois pour le Téléthon, mais aussi pour le bien vieillir et pour beaucoup d'autres choses.

Son engagement bénévole et humain aura marqué notre commune.

Je vous propose, d'abord, d'adresser une pensée à sa famille, à sa fille, et de nous lever pour une minute de silence en son hommage.

(Debout, l'assemblée respecte une minute de silence.)

M. le Maire.- Je souhaite la bienvenue à Mme Christine MAILLARD, notre nouvelle Conseillère municipale, qui nous rejoint dans cette équipe, suite au décès de Françoise que je viens d'évoquer.

Bienvenue à Christine MAILLARD au sein de cette assemblée.

Nous devons maintenant désigner un secrétaire de séance.

Je propose la candidature de Charlotte BAELDE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Charlotte BAELDE sera notre secrétaire de séance ce soir.

Nous avons reçu deux vœux, du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire.

Le premier vœu est relatif à une gestion publique et saine du service public de la petite enfance, et le second pour cesser la communication de la Ville de Montrouge sur le réseau social X.

Je vous propose, puisque ces deux vœux sont relatifs à la vie municipale – l'un peut-être un peu moins –, de les inscrire à l'ordre du jour.

Êtes-vous tous d'accord pour les inscrire à l'ordre du jour, à la fin de notre Conseil, avant les questions diverses ?

(Approbation générale.)

Je voulais ensuite vous informer que par rapport à l'ordre du jour qui vous a été diffusé, nous n'avons pas reçu de la part de la société Orange l'annexe sur le prévisionnel de dépenses nécessaires à la délibération. Nous proposons donc de retirer de l'ordre du jour ces trois délibérations : la convention avec Orange relative à la modification des réseaux de communication du passage Raymond, la même relative à la rue Corneille, et la troisième relative à la rue des Frères Henry.

Quand nous aurons reçu ces documents de la société Orange, nous délibérerons, mais nous n'avons pas les éléments complets pour le faire.

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2024

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Une première question sur la décision 2025-34 sur l'approbation du règlement de fonctionnement du club Bien Vieillir. Sauf erreur de ma part, nous vous l'avions demandé la semaine dernière, vous vous étiez engagés à nous l'envoyer, nous ne l'avons pas reçu, me semble-t-il.

Ensuite, sur la décision 2024-237, j'aimerais que l'on nous explique dans quel cadre s'inscrivent ces sorties, si c'est dans le cadre de la mission autonomie du CCAS, ou dans le cadre de la mission Bien Vieillir. Cela nous permet d'estimer combien la mission bien vieillir augmente chaque année par rapport aux missions du CCAS en matière d'autonomie.

Une dernière : la décision 2025-37, sur l'attribution du contrat pour l'éclairage public. M. MOULY m'a envoyé le contrat, mais en moins d'une semaine, cela n'a pas été possible de le lire. Je souhaiterais que pour le compte rendu, et pour les Montrougiens et Montrougiennes qui le veulent, savoir quand des quartiers entiers s'arrêteront d'être dans le noir de façon intermittente.

Pouvez-vous nous présenter les principales caractéristiques de l'offre retenue ? De quel type d'éclairage s'agira-t-il, par exemple ? Est-ce une lumière bleue, une lumière orange ? Quelles sont les économies d'énergie attendues ? Quels effets attendez-vous sur la biodiversité ? Qui s'occupera des réparations, si besoin, etc. ?

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? Nous répondrons au fur et à mesure.

Sur le règlement et le fonctionnement de Bien Vieillir, on vous le fournira. Si cela n'a pas été fait, c'est en cours.

En effet, toutes les animations, les séjours, etc., sont du ressort de la mission Bien Vieillir, comme on vous l'a expliqué. Et évidemment, le budget de la mission Bien Vieillir permet de financer ces différents éléments.

Enfin, sur le marché global de performance relatif à l'éclairage public, cela mériterait une présentation beaucoup plus détaillée. Nous le ferons peut-être lors d'un prochain Conseil.

L'objectif, comme son nom l'indique, est de confier à un opérateur privé, en l'occurrence Spie Batignolles, le soin de rénover tout l'éclairage public de Montrouge. C'est un investissement de plus de 5 M€, qui permettra d'éclairer et de faire des économies d'énergie. C'est un vrai gain en matière de sobriété et de développement durable. C'est un énorme marché, de plus de 2 700 mâts à Montrouge. Le travail est lancé.

Quand vous lirez le cahier des charges, quand vous parviendrez à le lire, vous vous en rendrez bien compte.

M. BOUCHEZ.- Au cours de la réunion des commissions AP3C, nous sommes intervenus sur différents points.

Concernant la délibération 2025-34, nous avons demandé la transmission du règlement et nous ne l'avons toujours pas reçu.

Nous avons regretté l'abandon de l'exposition Miniartextile, appréciée par de nombreux Montrougiens.

Nous avons relevé qu'un emprunt de 8 M€ avait été fait sur 20 ans, à 3,31 %. Cela va coûter à la Ville environ 2,95 M€, presque 3 M€, qui seront à prendre sur les résultats de fonctionnement. Dans la présentation d'un investissement, il serait donc utile, voire obligatoire, d'indiquer aussi le coût de financement du projet. Ces 8 millions iront fort probablement pour le financement de la rénovation du parc Schuman. Il faut donc ajouter 2,95 M€ au coût du projet. À ce jour, je corrige ce que nous avons marqué dans notre tribune : ce projet coûtera non pas 20 millions mais 22 M€.

Concernant plusieurs décisions, nous avons demandé un point intermédiaire des coûts de certains investissements et de leur dépassement ou non, par rapport à ce qui avait été énoncé au Conseil.

Il s'agit de la maison des seniors, de la crèche de la rue Gambetta, du parc Schuman, de Ginoux Gautier, de la maison de la parentalité, où des dépenses nous ont été signalées.

Il nous semble indispensable que le Conseil soit au courant de l'avancement des projets et des dérapages éventuels, tant sur les dates de livraison que sur les aspects financiers.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un rapport en fin d'opération. Nous vous redemandons la communication de ces informations.

Nous avons de même demandé un rapport annuel sur certains services pour apprécier le service rendu, comme nous le faisons avec les délégataires.

Ces rapports concernent le service Bien Vieillir, la petite enfance, ou l'espace Colucci, qui est repassé en régie. Nous pourrions ajouter d'ailleurs le conservatoire et la médiathèque, éventuellement.

M. le Maire.- Sur Miniartextile, on vous a déjà répondu.

L'emprunt n'est pas fléché projet par projet, il sert à financer la section d'investissement. On ne peut pas l'attribuer à un projet ou à un autre.

Sur le parc Schuman, que vous évoquez, nous sommes parfaitement sereins et fiers de ce projet. Cela permet d'accroître les espaces verts à Montrouge. Régulièrement, vous nous dites qu'il n'y en a pas assez, et quand on en fait, vous dites que c'est trop cher et qu'il ne faut pas le faire comme cela.

Montrouge est une ville très dense, comme vous le savez. Créer de nouveaux espaces verts suppose d'acheter des bâtiments, qui sont construits, et évidemment, de les démolir.

Ce projet du parc Schuman est lancé. Ce sera un très beau projet que tout le monde attend. Contrairement à ce que vous dites, il s'inscrit vraiment dans la stratégie de la ville, à la fois, d'abord, des espaces publics, des espaces verts de grande qualité pour tout le monde. Cela profite à tous les

Montrougiens, à toutes les générations. C'est en cœur de ville et c'est un vrai choix politique au sens d'aménagement de la ville. Ce patrimoine est celui de tous les Montrougiens et de toutes les Montrougiennes. C'est très positif et nous en sommes très fiers.

Sur les travaux, comme je vous l'ai indiqué en AP3C, il y a plusieurs projets en cours, dans la petite enfance, à Gambetta, la maison des seniors, etc. Rabelais, évidemment. Tous ces projets avancent. Ils connaissent des évolutions diverses et variées. Tous ces projets avancent. Nous pourrons faire les comptes lorsqu'ils seront terminés, et vous présenter en détail et en toute transparence le montant des travaux qui auront été réalisés. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

M. LE GALL.- Trois questions. Tout d'abord, sur la 2025-53, convention de mise à disposition d'une salle à la mairie pour les permanences de Vallée Sud Rénov, quelle information sera donnée à nos concitoyens pour pouvoir bénéficier des travaux de cette SEM de Vallée Sud ? Est-ce que cette convention est consentie à titre gracieux ? Est-ce qu'une autre entité publique qui ferait une demande de mise à disposition de locaux en mairie obtiendrait de la même manière une réponse positive ?

Sur la 2025-2, sur la fongibilité des crédits dans le cadre de l'instruction M57, vous déplacez 206 000 € des charges à caractère général vers les frais financiers. C'est assez étonnant en début d'année. Je voudrais savoir ce qui a milité pour cette décision et cette mauvaise prévision sur les frais financiers, puisqu'avec une dette d'une quarantaine de millions, c'est un demi-point d'écart. C'est comme si on avait prévu un taux moyen à 2,5 et que celui-ci était à 3. C'est étonnant d'avoir un tel écart sur les frais financiers en début d'année.

Sur la 2024-240, vous nous dites qu'il y a une attribution sur le désenfumage dans le garage suite à l'incendie survenu il y a quelques années, nous nous en souvenons toutes et tous ici. J'aurais voulu savoir si le montant de cette prestation de 200 000 € était pris en charge pour tout ou partie par une assurance. Merci.

M. le Maire.- Sur Vallée Sud Rénov on vous apportera donc la réponse.

J'imagine que c'est pour permettre aux services de Vallée Sud d'apporter des réponses aux Montrougiens sur leurs travaux... C'est évidemment cela.

La question de M. LE GALL était de savoir s'ils étaient logés à titre gratuit ou non.

Mme RABIER.- Vous parlez des permanences.

M. LE GALL.- Il y en a trois : quelle information sera donnée à nos concitoyens pour qu'ils puissent accéder à cette permanence, et est-ce que la convention est donnée à titre gratuit ? C'est une information, oui ou non.

Est-ce qu'une entité publique qui ferait une demande de mise à disposition de locaux aurait également une réponse positive ? Quelle est la doctrine en la matière ?

M. le Maire.- Il y a deux questions, dans la question de M. LE GALL : qu'est-ce que Vallée Sud Rénov va proposer aux habitants ? Bien évidemment, Mme RABIER va le confirmer, mais c'est pour permettre aux Montrougiens de bénéficier des services de Vallée Sud Rénov pour la rénovation de leurs bâtiments.

La deuxième question est de savoir où ils sont logés à titre gratuit.

Mme RABIER.- L'objectif inscrit dans le plan climat de l'intercommunalité est de permettre la rénovation d'un maximum de logements et de copropriétés sur le territoire. Vallée Sud Rénov fait des permanences dans toutes les villes. L'information, si je ne me trompe pas, est donnée à travers les supports de la Ville et de Vallée Sud.

M. le Maire.- La première partie de la réponse est la suivante : ils seront logés à la DAU, au centre administratif, à titre gracieux.

Sur la fongibilité, cela ne concerne pas l'année 2025. Vous n'avez pas bien regardé les choses.

Enfin, sur....

M. LE GALL.- Je regarde les choses par rapport au document qu'on nous confie.

M. le Maire.- Je vous réponds.

Pour le garage, la totalité des frais ont été pris en charge par l'assurance.

Y a-t-il d'autres questions ?

Il n'y en a plus.

AFFAIRES GENERALES

1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein des conseils de la vie sociale des résidences pour personnes âgées ARPAVIE, suite au décès d'un conseiller municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Françoise Decorde y siégeait. Elle nous représentait au sein du conseil de la vie sociale de la résidence pour personnes âgées Arpavie rue de la Vanne, et l'autre résidence Arpavie de la rue Théophile Gautier.

Nous devons procéder à ces désignations. Nous vous proposons de désigner Mme FAVRA, puisqu'elle est en charge chez nous du bien vieillir.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. PASTEAU.- Je voudrais présenter au nom de notre groupe nos condoléances à la famille et aux amis de Françoise Decorde, que nous avons eu l'occasion de découvrir dans ce Conseil et en marge de ses réunions, et qui était une personnalité sympathique.

M. le Maire.- Merci Monsieur PASTEAU.

Qui est favorable à la candidature de Mme FAVRA ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

2 -Avenant n°1 au contrat de développement Département -Ville de Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons signé un contrat de développement départemental pour la période 2024 à 2026, qui prévoit que toute modification de ce contrat suppose de signer un avenant. L'avenant qu'on vous propose est modeste, il consiste à intégrer une subvention de 2 000 € au titre de la prévention de la délinquance. Le Département nous versera 2 000 € pour travailler sur la prévention de la délinquance. Il nous propose aussi de suspendre le mécanisme de révision annuelle des enveloppes de subvention de fonctionnement en fonction de l'inflation, en raison de la situation budgétaire très contrainte du Département.

Mme HUET.- J'ai du mal à comprendre l'obsession sécuritaire que vous avez en ce moment. Déjà, en décembre dernier, vous nous aviez annoncé que le nombre de caméras était monté à 192. Dans une ville de 2 km, c'est une belle performance.

Vous avez également essayé de cacher le fait que vous aviez acheté et commencé à utiliser un logiciel de vidéosurveillance algorithmique. À ce sujet, d'ailleurs, je vous avais demandé en décembre où était l'analyse d'impact sur les libertés publiques que vous êtes dans l'obligation de présenter à la CNIL avant de mettre en œuvre un tel système. Comme vous ne m'aviez pas répondu, j'ai écrit à la CNIL, qui m'a confirmé qu'elle n'avait rien reçu de votre part. Comme vous êtes dans l'illégalité avec l'utilisation de ce logiciel de vidéosurveillance, j'ai entamé des démarches juridiques pour un recours en annulation de votre décision. Je m'y étais engagée, je tiens parole.

On voit bien que pour vous, le Conseil de sécurité se limite à une action toujours plus répressive. Rien pour abonder les finances du CCAS, par exemple, et pour s'assurer qu'il mène à bien ses missions en matière de logement. Toujours rien de concret pour les chômeurs, non plus.

Cela m'amène à mes questions sur l'avenant. Pourquoi avez-vous demandé un avenant au titre de la prévention de la délinquance ? Est-ce que les chiffres ont explosé dans la ville, et comment comprendre cette demande, à part comme une tentative, à un an des élections, de faire plaisir à une certaine partie de votre électorat, que vous avez l'impression d'apaiser en versant toujours dans le plus répressif ?

M. le Maire.- D'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Une rapide explication de vote sur cette délibération qui, même si elle est d'un montant faible, est politiquement significative. C'est une explication de vote sur les différentes composantes de cette délibération sur laquelle je me suis abstenu au Département, et sur laquelle notre groupe s'abstiendra également ce soir, sur laquelle j'ai par ailleurs assez peu entendu les maires de droite s'exprimer.

Sur la première modification, liée au mécanisme de révision des enveloppes de subvention de fonctionnement – c'est par là que vous avez démarré tout à l'heure –, par convention, les contrats

de développement prévoient que sur les sommes affectées au fonctionnement, il y a une révision annuellement au titre de l'inflation. C'est quelque chose qui a coûté au Département. L'an dernier, cela a coûté un peu moins de 1,5 million en termes de majoration, eu égard au taux d'inflation qui prévalait alors, parce qu'on se calait sur le taux d'inflation de 2023, qui était de l'ordre de 5,3 ou 5,4 %. Cette année, ce sera beaucoup moins, puisque les niveaux d'inflation sont inférieurs. Ce sera diminué de moitié. Si on veut bien croire les prévisions de la Banque de France, l'année prochaine, on sera à nouveau sur un taux d'inflation divisé par deux. C'est une majoration que le Département aurait pu... qu'il doit couvrir et aurait pu éviter de répercuter sur les collectivités. Tout un chacun ici sait que la collectivité départementale vit plutôt avec de bonnes réserves financières en fin d'année, et on aurait pu – c'est en ce sens que je suis intervenu au Département – continuer à soutenir les villes en maintenant la subvention avec sa majoration liée à l'inflation. Le Département a préféré engloutir plus d'un million d'euros dans le Tour de France plutôt que de continuer à soutenir les communes en ce sens, puisque c'est à peu près ce que cela va coûter. Dont acte.

Sur la deuxième modification, liée à l'intégration des subventions en matière de prévention de la délinquance, je reviens sur la remarque faite par notre collègue à l'instant. Quelques éléments de contexte pour comprendre cette modification. Elle fait suite, en réalité, aux récentes dispositions de la loi de mars 2024 qui renforce la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, et qui, dans son article 16, redéfinit la composition des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, les CLSPD.

Jusqu'alors, la loi prévoyait que le président du Conseil départemental ou son représentant étaient membres de droit de ces instances. Depuis le vote de cette loi, le président du Conseil départemental ou son représentant est un membre facultatif des CLSPD, avec une absence, de fait, de ces structures totalement incohérente quand on voit l'incohérence qu'à le Département en matière de petites avances, *via* la prévention spécialisée, chose dont on discute de manière assez poussée dans les CLSPD, et d'autre part, quand on voit également les initiatives portées par la collectivité départementale pour soutenir les actions des communes, que ce soit le financement des postes de coordinateur de CLSPD, ou d'autres mesures, notamment des investissements structurels pour l'ensemble des collectivités communales de ce département.

Voilà pourquoi...

Vous n'avez pas contextualisé l'avenant. Quand on le contextualise, on comprend pourquoi cet avenant est proposé ce soir.

Pour terminer, on peut néanmoins en profiter pour relever, comme cela a été fait tout à l'heure, le niveau ridiculement bas de la subvention attribuée à Montrouge sur ce chapitre de la prévention de la délinquance, puisque c'est le montant le plus faible de toutes les communes des Hauts-de-Seine. Quand les villes de vos amis, à Meudon, Sceaux, Bourg-la-Reine, perçoivent respectivement 29 000 €, 23 000 €, 25 000 € – j'ai la liste de toutes les autres communes à disposition –, Montrouge ne touche qu'à peine 2 000 € sur ce chapitre.

Normal, me direz-vous, puisque Montrouge ne fait pas grand-chose sur le sujet. Cela marque l'intérêt que la Ville porte à ce sujet. Aucune subvention n'est demandée sur ce volet au Département, ni d'ailleurs dans le cadre des appels à projets publiés annuellement.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vois que Mme HUET est en grande forme ce soir, comme lors de la dernière séance, sur les enjeux de sécurité. On parle de prévention aujourd'hui. En matière de sécurité en général, nous menons une action et une politique ambitieuse et volontariste, et notre objectif est d'avoir un dispositif de vidéoprotection efficace, qui fonctionne très bien.

Le logiciel que nous avons acheté va permettre de l'améliorer. Et comme vous le savez, la sécurité est l'une des premières préoccupations des Français, et bien sûr, des Montrougiens.

Ensuite, Monsieur TIMOTEO, c'est vous, le conseiller départemental. C'est un peu votre mission d'aller défendre les intérêts de la ville.

M. TIMOTEO.- C'est ce que j'ai fait. Je vous passerai les courriers que j'ai adressés au président.

M. le Maire.- Ce n'est pas grâce à vous que nous avons négocié ce contrat départemental.

Cessez de nous donner des leçons.

M. TIMOTEO.- Je ne donne aucune leçon, je contextualisais. Pourquoi le prenez-vous mal ?

M. le Maire.- Non, je ne le prends pas mal. Je dis que c'est votre mission... On voit que votre action auprès du Conseil départemental est très efficace. C'est le constat que j'en tire.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de M. XAVIER qui est porteur du pouvoir de M. SELVACOMAR

PETITE ENFANCE

3 -Avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant sis, 106, avenue Aristide Briand à Montrouge

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Par délibération du 3 juin 2021, la Ville de Montrouge a confié la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant, situé au 106, avenue Aristide Briand à Montrouge, à La Maison Bleue, comme cela est le cas depuis 2006. Ce contrat est conclu pour une durée de quatre ans et doit s'achever le 31 août 2025.

Fin 2024, d'importants dysfonctionnements ont été constatés au sein de cet établissement, un agent de la Maison Bleue s'étant rendu responsable de violences auprès des enfants.

Face à cette situation, la Ville a demandé au concessionnaire de réduire le nombre de berceaux de 60 à 40. Ces 20 places de berceaux correspondent à la section des grands (enfants de deux à trois ans) ayant été impactée par la violence de cette professionnelle.

La Ville a également organisé en urgence, et en concertation avec les directrices de jardins d'enfants, le transfert de 20 enfants au sein d'autres jardins d'enfants de la ville. Ces transferts ont été faits en accord et sur le volontariat des parents, et en fonction des disponibilités existantes dans les structures.

19 familles ont souhaité transférer leurs enfants, alors qu'il y en avait 24.

L'objet de cette délibération est donc d'entériner par avenant, d'une part, la diminution du nombre de berceaux, et d'autre part, la réduction de la durée de la concession d'un mois, soit jusqu'au 31 juillet 2025, afin de permettre un accueil des enfants dès la dernière semaine du mois d'août, dans le cadre d'un nouveau contrat de concession, lequel est en cours de consultation.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de concession, et d'autoriser M. le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Mme HUET.- Je voudrais commencer l'intervention en exprimant tout notre soutien, à moi et à nous tous du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire, aux parents dont les enfants ont été maltraités, au personnel qui a subi des intimidations et que personne n'a voulu écouter ni croire, et bien sûr, aux enfants eux-mêmes, dont on espère que les séquelles ne seront pas trop durables.

Je voudrais revenir un instant sur la chronologie des événements, pour que tout le monde comprenne ce qui se joue avec cet avenant. Le 6 février dernier, Le journal *Libération* a publié le témoignage de parents et de professionnels de la crèche Bambou Maison bleue à Montrouge. C'est cet article qui a permis de lever le voile sur les violences qui avaient lieu depuis un moment au sein de l'établissement.

Il est dit dans l'article que vous avez été informés, Monsieur le Maire, par la Maison Bleue elle-même des violences au sein de cette micro crèche le 9 décembre dernier. Au moment du Conseil municipal du 19 décembre, pendant lequel nous avons été amenés à examiner le rapport du délégataire de la crèche Bambou, cela faisait donc 10 jours que vous étiez au courant. Pourtant, lorsque j'ai pointé du doigt les maladresses, les coquilles et les incohérences du rapport d'activité de la crèche, vous avez répondu, selon le compte rendu : *« Je pense que le rôle de la collectivité est d'assurer un contrôle précis et serré de ce délégataire, ce qu'elle fait. Nous sommes satisfaits de son travail, même si, comme vous le disiez, il y a des choses à améliorer »*.

À l'époque, j'étais inquiète des effets que pourraient produire dans le temps les problèmes de personnel qui transparaissaient dans le rapport. Je voulais savoir sur quoi portaient les deux plaintes de la Ville en 2023 contre le délégataire, et j'ai demandé quelles avaient été les suites données à ces plaintes. J'ai également relevé l'existence d'un comité de suivi que vous avez mis en place pour effectuer un suivi renforcé de votre délégataire. J'étais loin de me douter de l'ampleur du problème et des violences inouïes subies par les enfants. Mais vous étiez au courant, et Mme FAVRA aussi, j'imagine.

Dans l'intérêt des familles montrougiennes, pour le bien desquelles vous dites œuvrer, je vous prie de bien vouloir répondre à mes questions : qu'est devenu le comité de suivi mis en place en septembre 2023 ? Quelles actions a-t-il prises depuis ? Quelles ont été les suites données aux deux plaintes que vous avez portées contre le délégataire en 2023 ? Quelles relations entretenez-vous avec la direction de la crèche Bambou, ainsi qu'avec la direction de la Maison Bleue ? Quelles garanties leur avez-vous demandées pour que de tels drames ne se produisent plus ? Où sont les audits pédagogiques que vous êtes censés réaliser deux à quatre fois par an, selon le rapport d'activité du délégataire ?

Que disent ces rapports ?

Enfin, et je pense que pour beaucoup de parents et de professionnels de la crèche, c'est peut-être la question la plus importante : comment se fait-il que vous ne rompiez pas le contrat de DSP avec la Maison Bleue et la crèche Bambou ? Comment justifiez-vous le fait de garder 40 berceaux ouverts au sein de cette crèche ? Je vous signale que des municipalités bien plus petites que la nôtre et avec moins de moyens ont déjà sauté le pas. Je vous donnerai leur nom si vous voulez vous en inspirer : il s'agit de Saint-Bonnet-de-Mure, dans le Rhône, ainsi que de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach en Alsace.

L'avenant que vous nous faites voter en ce moment même ne fait que ratifier ce que vous avez déjà mis en place et déjà décidé, le fait d'avoir reclassé 20 enfants dans d'autres jardins d'enfants de la ville, ce qui est très bien, mais rien n'est dit des 40 berceaux qui restent à la crèche. Comment se fait-il que vous puissiez envisager sincèrement de continuer la DSP jusqu'à fin juillet ? Que vous ayez l'intention même de continuer à déléguer ce service public, si délicat, puisque vous nous avez indiqué clairement votre intention de réattribuer le contrat de DSP ?

Monsieur le Maire, Madame FAVRA, pour la bonne transparence de la vie publique, vous devez aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'aux parents, à leurs enfants ainsi qu'aux professionnels concernés, des réponses à toutes ces questions.

Mme CLAQUIN.- Je souhaiterais rappeler que ce qui s'est passé dans cette crèche et qui a été évoqué est très grave – des maltraitements auprès d'enfants –, a touché de nombreux enfants, et cela a également eu un impact sur leurs parents et sur les autres personnels de la crèche. Notre groupe pense avant tout, d'abord, aux enfants qui ont été victimes de maltraitance, ainsi qu'à leurs parents et à toutes les personnes impactées par ces violences.

Pour revenir sur le projet de délibération que vous nous soumettez, en octobre 2023, lorsque vous aviez présenté le rapport annuel, comme chaque année, de ce délégataire, notre groupe vous avait interrogés et avait remonté des inquiétudes quant à des éléments qui transparaissaient déjà, quant au turnover des personnels, au taux d'encadrement, à l'expérience de ces personnels, voire à l'écoute de la direction de la crèche vis-à-vis des parents.

Je souhaiterais savoir quelles actions vous avez mises en place entre le moment où nous vous avons remonté ces questions en Conseil municipal et le moment où vous avez eu connaissance des faits de maltraitance. Il s'est écoulé plus d'un an. Qu'avez-vous mis en place pour contrôler l'activité de cette crèche et vérifier que ce qui s'y passait sous votre délégation et sous votre responsabilité était bien conforme à ce qu'on peut normalement attendre d'un établissement d'accueil de la petite enfance ?

Je souhaiterais ensuite connaître les actions que vous avez mises en œuvre depuis que vous avez eu connaissance des faits de maltraitance et qui, je l'espère, dépassent les éléments présentés dans la note de synthèse. En effet, la réaction que vous nous présentez dans cette note n'est pas du tout proportionnée à la gravité des faits et aux impacts qu'ils ont eus, que ce soit sur leurs enfants, sur les familles ou sur les personnels.

Je rappelle que raccourcir d'un mois seulement la délégation de service public et répartir une partie des enfants d'ici l'été n'est pas une réaction proportionnée.

Par ailleurs, je note que vous diminuez la capacité d'accueil de cette crèche de 20 berceaux, mais que vous répartissez les enfants dans les autres structures en fonction des disponibilités existantes. Cela veut dire que vous ne créez pas ces 20 places ailleurs, et que globalement, cela diminue la capacité d'accueil à Montrouge, alors qu'on en manque déjà.

Enfin, au-delà de ces deux points, quelles actions comptez-vous mettre en place pour répondre à la souffrance des enfants, des parents, des personnels, et plus largement, répondre aux questions des Montrougiens qui ont des enfants pour lesquels ils vont chercher à obtenir une place dans des

structures collectives, et leur montrer dans quelle mesure vous contrôlez et gérez ce qui se passe dans les structures dont vous avez la responsabilité ?

M. PASTEAU.- La thèse que soutient la majorité pour expliquer les dysfonctionnements de cette crèche est – je résume, vous me corrigerez si nécessaire – que les problèmes constatés à la crèche Bambou sont liés à la faillite d'une personne, désormais licenciée, et que l'enjeu pour la collectivité est de mieux détecter, prévenir le recrutement de personnes à risques, s'assurer d'une meilleure formation, d'un meilleur encadrement du personnel concerné, peut-être, en passant par un nouveau contrat avec une entreprise délégataire.

Nous soutenons la thèse que le mal est plus profond que la faillite d'un individu, que des causes systémiques ont contribué à ces maltraitances. Certaines de ces causes nous échappent, en tant que commune, d'autres relèvent de notre capacité d'action et de notre compétence en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Parmi les causes liées au choix de l'État de mettre en place un mode de financement qui a structuré le secteur, il y a la prestation de service unique et le suivi du taux d'occupation, nous n'y pouvons rien ici.

La logique d'optimisation des coûts a prévalu sur le bien-être des enfants et des personnels. Je renvoie ceux qui veulent en savoir plus à la lecture des Ogres de Victor Castanet ou aux enregistrements de ses auditions notamment devant le Sénat.

En revanche, l'État a ouvert le secteur au marché privé. Nous pouvons y faire quelque chose ici, parce que notre commune conserve le droit de ne pas recourir au privé. Depuis deux décennies, le secteur privé qui s'est développé fonctionne largement sur des stratégies de *low cost*, nécessaires pour extraire de nos enfants de la valeur pour les actionnaires.

Cette stratégie repose sur la réduction des coûts de personnel et le non-remplacement des absences.

Résultat : des loups entrent dans la bergerie, des profils délétères, et des employés avec les meilleures intentions du monde abandonnés, confrontés au manque de moyen, perdent pied.

Les difficultés de recrutement réelles dans le secteur sont devenues le cache-sexe d'une volonté de ne pas payer à leur juste prix, au prix réel de la qualité, les berceaux des crèches.

Un berceau avec Maison Bleue est à 7 000 € par an. Un berceau dans le public revient plutôt à 10 000€.

Ceci étant posé, il semble pertinent de raccourcir la durée de la délégation de service public de Maison Bleue, pour la raison exposée, et de diminuer le nombre de berceaux dans cet établissement en sous-effectif.

Cependant, l'avenant mentionne un futur contrat de concession, et vous avez évoqué auprès de nous l'appel d'offres qui a été lancé. Nous vous demandons de modifier cette formulation pour refléter la possibilité, que nous soutenons, de passer l'établissement en régie publique, faute de quoi nous nous abstiendrons ou voterons contre, tant la direction proposée pour régler à moyen terme cette crise nous semble intenable.

M. BOUCHEZ.- Beaucoup de choses ont été dites. Nous sommes profondément attristés de ce qu'il s'est passé à la crèche Bambou, et nous exprimons tous nos regrets aux enfants, aux parents ainsi qu'aux personnels de cette crèche, pour qui cet accident aura un impact certain.

Nous regrettons de ne pas avoir été avertis de cet incident lors du dernier Conseil, alors que vous étiez au courant, comme cela a été mentionné, et cela laisse croire que vous nous avez caché de l'information.

Nous demandons que soit mis fin à cette délégation de cette crèche au privé et qu'elle devienne une crèche municipale. Nous voterons pour la délibération proposée, mais en demandant qu'il soit mis fin à la DSP, c'est-à-dire que la crèche devienne une crèche municipale.

Mme FAVRA.- Je voudrais réitérer ce que j'ai dit déjà en préparation du Conseil, que nous avons évidemment été profondément attristés par ce qui est arrivé aux enfants, et nous pensons d'abord aux enfants, et ensuite aux parents. La violence sur un enfant n'a jamais été de mise dans les structures d'accueil du jeune enfant, qu'il soit d'ailleurs dans le privé ou dans le public.

Cette triste affaire a été menée au sein de la section des grands. C'est pourquoi il y a eu ce transfert d'enfants. Dans cette section des grands, il y avait des professionnels dont une qui était très violente. La violence, les signes de violence n'ont été détectés par personne. Une des professionnelles l'avait repérée, mais on est toujours dans un état de sidération, quand on voit ce genre de choses.

Finalement, on n'est pas tellement habitué à voir des enfants violentés et tapés.

Dans cette crèche, nous avons depuis très longtemps mis en place un comité de suivi. Je tiens à disposition de mes collègues un planning et toutes les lettres que nous avons faites, avec tout ce que nous avons fait auprès de la Maison Bleue, et des visites inopinées... d'ailleurs, certains parents qui s'y trouvent aujourd'hui ont certainement dû me voir un matin, et plusieurs matins.

Notre souci au niveau de la Maison Bleue était un souci presque national, c'est-à-dire que nous avons affaire à un turnover de personnel, qui n'est pas lié qu'à la Maison Bleue, malheureusement. Il est lié à l'ensemble de la profession de la petite enfance, et même parfois de la santé.

Dans cette structure, il y a eu un turnover, c'est pour cela que nous avons mis un suivi sérieux, que nous demandions systématiquement des réponses. Une directrice n'a pas été remplacée, il y avait une directrice « volante ».

Ces problématiques d'encadrement et de direction ne permettent pas d'avoir une professionnelle qui violente les enfants. Pour moi, il y a deux choses différentes. La violence, c'est autre chose. C'est une personne qui est violente, en huis clos, qui, quand elle n'est pas surveillée, prend le *lead*.

Il faut donc bien dissocier deux choses. Il y avait des dysfonctionnements. Dans le cadre de notre délégation de service public, nous avons mis tout en œuvre pour régler les problématiques. Nous n'avons rien caché.

Notre intérêt, c'est l'enfant, la qualité d'accueil.

La violence... si quelqu'un peut me dire qu'il y a des signes ou des critères, je veux bien les prendre et nous en parlerons. Mais je peux vous dire que cette violence auprès des enfants n'a jamais été perçue et que le problème de cette crèche, au-delà des autres problèmes que nous connaissons dans les structures d'accueil du jeune enfant, n'a jamais été la violence.

On parle de deux choses différentes. Ce qui m'attriste au plus haut point, c'est qu'on utilise les dysfonctionnements que beaucoup d'établissements d'accueil du jeune enfant rencontrent pour essayer de déstabiliser ce que fait la commune pour aider les modes d'accueil du jeune enfant.

On aurait pu faire aussi autre chose, c'est-à-dire fermer carrément cette crèche. 66 familles se seraient retrouvées sans mode d'accueil.

Nous ne l'avons pas voulu, nous avons fait des transferts de la section des plus grands vers les jardins d'enfants. Ainsi, la Maison Bleue a pu réagir et récupérer des professionnels de la petite enfance pour que les 40 enfants qui restaient soient accueillis dans une qualité de très bon niveau.

Je voulais rassurer mes collègues et les parents qui se trouvent au sein de l'Hôtel de ville, pour vous dire que les enfants vont très bien.

Je fais des points avec les directrices de jardins d'enfants. Les psychologues s'attachent à voir et à rencontrer les enfants. Les enfants vont très bien. Ce que je déplore, c'est que nous aurions dû peut-être mettre une cellule de soutien pour les parents.

Quand on est parent, c'est terrible d'apprendre cela. Mais au-delà, cette situation est canalisée et nous allons poursuivre l'accueil du jeune enfant avec sérénité.

La politique de la petite enfance, c'est d'aider les enfants à bien être, d'aider les parents, et en aucun cas de cautionner la violence auprès des enfants. Nous rejetons celle-ci, nous la combattons.

Je suis attristée de savoir, au travers des interrogations de mes collègues, que vous pensez que nous avons fermé les yeux. Non, nous n'avons pas fermé les yeux. La violence, nous la combattons.

Nous sommes dans un état de sidération, ce qui est arrivé était impensable.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA.

M. le Maire.- Ce qu'il s'est passé à la Maison Bleue est un drame, chacun en convient. C'est intolérable et cela n'a pas été toléré.

Comme l'a dit Mme FAVRA, les mesures ont été prises. Aujourd'hui, la situation est apaisée. Je crois qu'il faut s'en réjouir et faire en sorte que cela continue dans le bon sens.

En réalité, ce à quoi je voulais répondre suite aux interventions des uns et des autres, c'est sur la méthode. Ce qui me frappe, comme l'a dit Claude FAVRA, c'est que l'opposition utilise ou s'appuie sur la douleur des parents et des agents pour faire de la politique politicienne.

On est là face à une entreprise de déstabilisation, ou même d'instrumentalisation de cette affaire, pour dénigrer à la fois la politique de la Ville en matière de petite enfance, mais aussi la gestion du service de la petite enfance dans notre pays.

Vous nous dites que le privé est l'abomination de l'abomination. Cela n'est pas vrai du tout. Aujourd'hui, la moitié des crèches en France sont gérées par le secteur privé. Si on vous écoutait, on fermerait la moitié des crèches en France. Chacun sait que les communes ne sont pas capables seules de gérer l'ensemble des crèches. Elles sont obligées de faire appel au privé.

Vous dites que le privé est l'abomination. Une commission d'enquête s'est réunie l'an dernier, initiée par LFI, dont on sait qu'elle cherche à l'Assemblée nationale à semer le chaos. LFI souhaitait démontrer que le privé était une abomination et ne savait pas gérer les crèches privées.

La commission d'enquête a prouvé exactement le contraire. Je vous lis ce qu'elle dit.

Le président de la commission d'enquête nous dit, après des dizaines d'auditions, des heures d'enquêtes, des déplacements sur toute la France : *« En tout état de cause, il est vain d'opposer les crèches privées aux crèches publiques ou associatives. (...) De tout ce que nous avons vu et entendu, les dysfonctionnements ne sont pas l'apanage d'un modèle économique. C'est le secteur de la petite enfance dans son ensemble qui souffre notamment d'une pénurie de professionnels, pénurie qui touche, du reste, tous les métiers du soin et de l'attention, professionnels qui jouent un rôle essentiel dans la dégradation de la qualité de l'accueil. Des solutions doivent être élaborées en pensant aux enfants, sans distinguer le statut juridique de la structure qui les accueille. L'exigence de qualité s'impose à toutes les structures. »*

Ce procès que vous faites au privé n'est pas du tout légitime. Je pense que c'est une instrumentalisation. Sachez qu'à Montrouge, 33 structures gèrent la petite enfance. Sur ces 33, 12 sont gérées par la Ville, et à Montrouge, plus de la moitié des crèches sont gérées par le privé. Évidemment, nous faisons confiance à nos partenaires. Les choses se passent bien.

Il est faux de dire que le privé est l'abomination. Nous travaillons avec eux, parce que notre souci est d'offrir aux parents montrougiens des solutions pour la garde de leurs enfants. C'est important, parce que cela leur permet d'aller travailler et aussi d'élever leurs enfants.

On est dans une crise de la natalité dans ce pays, et l'une des raisons de cette crise est l'insuffisance des modes de garde des enfants. À Montrouge, nous sommes fiers de tout ce que nous faisons.

Nous avons des crèches publiques, des partenariats avec des crèches privées, avec des structures privées et associatives, et nous soutenons aussi les modes de garde individuels, avec les assistantes maternelles et les auxiliaires à domicile.

C'est une politique globale. À Montrouge, nous avons un taux de couverture, c'est-à-dire des solutions, à hauteur de 85 %. Nous sommes parmi les meilleures communes des Hauts-de-Seine et sans doute de France.

Mesdames et Messieurs de l'opposition, cessez de nous donner des leçons, de divulguer de la malveillance et de la démagogie. Ici, on ne laissera pas la place à la malveillance et à la démagogie. À Montrouge, la petite enfance est bien gérée, avec des partenaires privés et des partenaires publics qui travaillent en toute confiance.

Passons au vote.

Mme HUET.- Est-ce qu'on peut répondre ?

M. TIMOTEO.- Vous ne répondez pas aux questions ?

M. le Maire.- On vous a répondu.

M. TIMOTEO.- À part les éléments de langage que vous avez préparés, vous n'avez pas répondu.

M. le Maire.- Vous aurez l'occasion d'en reparler lors de votre vœu en fin de séance.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

EDUCATION

4. Calcul du Quotient Familial par voie dématérialisée et mise en place de l'API (interface de programmation d'application) Impôt Particulier

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Cette application de programmation d'interface a pour but de faciliter la vie des familles, c'est-à-dire créer un pont entre la Direction générale des finances publiques et le service éducation afin de faciliter le calcul du quotient familial de chaque famille, avec autorisation des familles, tout en respectant la protection des données personnelles. C'est une facilitation pour les familles, pour avoir un calcul au plus juste de leur quotient familial.

Mme HUET.- Pourriez-vous vous engager à ce qu'une alternative à la voie dématérialisée soit bien maintenue maintenant et dans le futur ?

Mme COLAVITA.- Comme indiqué dans la délibération, si les familles refusent de le faire ou veulent le faire manuellement comme aujourd'hui, il y aura toujours possibilité de venir au guichet unique du centre administratif.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge en Commun, l'Avenir n'attend pas à Montrouge, Indépendants Montrouge, Montrouge Ecologique et Solidaire.

Arrivée de MME N'GUYEN porteuse du pouvoir de Mme ROSSI

5 -Subvention aux bacheliers pour l'année 2025

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA. - Comme chaque année, la Ville de Montrouge souhaite faire bénéficier l'ensemble des bacheliers ayant obtenu la mention « bien » et la mention « très bien » d'une subvention s'élevant respectivement à 400 € et à 800 €. Cette subvention servirait à accompagner des frais d'apprentissage, des frais de séjour linguistique, l'achat de matériel informatique, l'acquisition de matériel quelconque pour de la scolarité d'enseignement supérieur et pour le BAFA.

Cette année, nous avons 32 bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » et 50 ayant obtenu la mention « bien ».

À ce jour, 82 bacheliers ont déjà réclamé leur subvention. Ils ont jusqu'à fin juin pour la demander. Nous avons cette année 131 bacheliers sur la Ville de Montrouge, et nous en sommes très fiers.

Mme HUET. - Nous voterons contre, comme d'habitude. Ce vote n'enlève rien au mérite, quand les élèves ont réussi à obtenir le Bac avec une mention, qu'elle soit « bien » ou « très bien », mais il s'agit pour nous d'une subvention un peu clientéliste par nature et qui s'adresse aux jeunes indépendamment de leur réalité concrète d'existence. Il y a parfois plus de mérite à avoir eu son Bac tout court, avec ou sans mention, quand on grandit dans une famille où il y a peu ou pas de capital culturel ou économique, ou qui habite dans un logement trop petit, insalubre, ou quand on a fait ses études dans un lycée public sous-financé, sous-considéré et surpeuplé, que quand on a une mention « très bien » et qu'on est dans un grand lycée parisien ou issu d'une famille aisée au capital culturel important.

Nous tenons à souhaiter bon courage à tous les futurs bacheliers de la ville, et bon courage pour naviguer ensuite dans l'enfer qu'est Parcoursup et que vos amis ont mis en place au Gouvernement, ainsi que pour la transition vers l'enseignement supérieur, s'ils le souhaitent.

M. BOUCHEZ. - Cette délibération est effectivement un marronnier. Vous connaissez les positions des uns et des autres. Certains ont voté contre dans l'opposition, mais aussi dans votre majorité par le passé. Nous respectons ces votes.

Aussi avons-nous trouvé peu élégant, et inexact, d'ailleurs, votre intervention lors de la remise aux bacheliers le 10 octobre 2024, disant que l'opposition était contre. C'est inexact, car l'opposition a voté par 5 voix pour, une abstention et 6 voix contre.

Les Indépendants voteront comme par le passé, c'est-à-dire 2 voix pour et une abstention.

M. TIMOTEO. - C'est effectivement un marronnier, et comme la pédagogie est l'art de la répétition, je vais répéter. Une brève explication de vote sur cette mesure qui reste, j'en suis sincèrement convaincu, majoritairement une mesure clientéliste, et pour partie, un cautionnement *a posteriori* de l'évitement scolaire dans notre ville. Ces deux aspects ne bouleversent pas plus que cela, je l'ai déjà dit ici, puisque pour beaucoup d'entre vous, le choix de l'évitement de l'école publique au profit de l'école privée constitue pour certains l'essentiel de vos propres parcours scolaires, et celui maintenant de vos enfants.

Évidemment, je voudrais d'abord saluer tous les bacheliers concernés par cette délibération, tout comme, plus largement, tous les jeunes bacheliers et bachelières de notre ville, qu'ils aient ou non une mention, car finalement, le premier des mérites, sans doute, pour toutes et tous, est d'abord d'avoir obtenu ce premier grade universitaire qu'est le baccalauréat.

Il y a mérite et mérite, et je crois qu'on ne peut pas mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Je rejoins Annabelle HUET dans ses propos. Et comme je l'ai déjà dit ici à titre d'exemple, un jeune issu de classes populaires, vivant dans des conditions de logement difficiles, avec des perspectives de poursuite d'études initialement plus réduites, a sans doute plus de mérite en réalité à obtenir une

mention au baccalauréat qu'un jeune issu d'une famille de cadres supérieurs dotée en capital culturel et en capital économique.

Pour résumer mon intervention, parce que je ne veux pas qu'elle soit trop longue cette année, tant que cette subvention ne sera pas versée aux bacheliers issus des lycées publics, et éventuellement modulée sous condition de ressources pour y intégrer cette diversité sociale, nous continuerons de nous y opposer.

M. le Maire.- Madame COLAVITA ?

Mme COLAVITA.- Je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à ajouter. Comme chaque année, c'est un marronnier. J'ai du mal à comprendre pourquoi c'est clientéliste d'accompagner les jeunes pour leurs études supérieures. Qu'est-ce qu'il y a de clientéliste à vouloir apporter une contribution pour la réussite des études supérieures des élèves et des jeunes Montrougiens ? Je ne vois pas ce qu'il y a de clientéliste, si ce n'est contribuer au fait de leur apporter une aide significative pour continuer.

Ensuite, c'est justement ce qu'on cherche à faire : faire en sorte que l'ensemble des bacheliers montrougiens puissent avoir cette aide. Évidemment, vous avez participé à la remise des prix cette année. Il y avait, *a priori*... je ne demande pas le RIB des parents ni leur quotient familial, mais on a bien vu que les lycées publics de la ville étaient représentés, ainsi que les lycées privés de la ville et d'autres lycées. *A priori*, toutes les catégories sociales étaient représentées.

Je ne crois pas qu'on puisse demander le revenu des parents pour contribuer à une aide pour cette reconnaissance, puisque c'est l'enfant lui-même et son mérite qui sont récompensés.

Après, je rappelle que pour tout le reste, beaucoup d'aides sont apportées par la Ville, non pas uniquement avec cette récompense bachelier, mais je pense à l'espace Saint-Martin qui accompagne les jeunes pour plein de choses différentes, notamment pour l'aide au devoir. Je pense au BAFA, qui est, je le rappelle, subventionné pour plus de la moitié par la Ville de Montrouge, alors que c'est une formation payante.

Je ne crois pas que cette reconnaissance, qui permet aux jeunes d'être motivés et contents de continuer leurs études supérieures par l'acquisition d'un matériel, d'un voyage linguistique ou autre, soit clientéliste. Je ne crois pas que la reconnaissance des talents de nos jeunes soit clientéliste. Elle est normale et positive.

M. le Maire.- Cela n'est pas du tout clientéliste, c'est au contraire encourager le mérite. C'est une politique universelle, qui s'adresse à tous. D'autres politiques publiques sont faites pour corriger les inégalités, vous avez raison, mais celle-là est pour tout le monde, quelle que soit sa situation, et c'est vraiment pour encourager les jeunes. Cela fait 30 ans que cette disposition existe et nous en sommes très fiers.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD

Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

6 -Modification des modalités de tarification des enfants en situation de handicap - Tarification à la demi-journée

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA. - Nous sommes très heureux de vous présenter cette délibération, qui est un travail en commun avec la mission Handicap du centre d'action sociale et de l'école des sports. Nous avons été sensibilisés au fait que des enfants porteurs de handicap fréquentant nos structures, et dont les familles payaient la journée complète dans ces accueils de loisirs et sportifs, avaient besoin de libérer du temps en demi-journée ou en journée.

Nous avons décidé, avec la mise en place d'un PAI, d'adapter au plus près la tarification de l'accueil de ces enfants, qui pourront dorénavant - à partir, et si vous en êtes d'accord, du 1^{er} septembre 2025 - bénéficier d'un tarif adapté à l'accueil de chaque enfant, afin, d'une part, de faciliter l'inclusion des enfants, et d'autre part, d'apporter notre aide à ces familles qui ont un quotidien souvent très compliqué avec la gestion de leur petit.

M. BARCESSAT. - Vous avez posé une question sur le clientélisme et M. le maire n'a pas voulu que l'on y réponde. Cela me rassure, car les réponses qui ne sont pas formulées, ce n'est pas que dans un sens. Quand on pose une question, on n'a pas le droit d'apporter une réponse. *A priori*, c'est comme cela que cela se passe.

Nous approuvons évidemment cette proposition, qui a du sens et viendra corriger une injustice qui est de mise à Montrouge depuis de trop nombreuses années.

La question qui vient tout de suite après est : pourquoi ne pas proposer cette formule à tous ? Vous nous dites à juste titre que vous souhaitez mieux répondre au bien-être des enfants et aux besoins des familles. Nous vous suivons à 100 %, et donc, allons jusqu'au bout de la démarche et permettons à toutes et à tous d'en bénéficier. Pourquoi ne pas proposer que l'accueil en centre de loisirs et à l'école municipale des sports en demi-journée soit élargi à tous ?

Beaucoup de communes le font déjà, et au-delà d'une réponse renforcée au bien-être des enfants et des besoins des familles, on voit bien les bénéfices que cela pourrait engendrer.

On réduit le gaspillage alimentaire. Quand les enfants sont inscrits toute la journée et qu'ils doivent partir avant la cantine, par exemple, c'est un repas gâché. Idem pour le goûter.

On favorise les inscriptions dans les associations culturelles et sportives montrougiennes. On adapte encore mieux les activités aux différents âges des enfants, etc.

Notre groupe suggère donc d'aller plus loin en apportant à votre proposition cette ouverture de demi-journée à toutes les Montrougiennes et tous les Montrougiens.

Par ailleurs, et ce n'est pas une question subsidiaire, je profite de la délibération pour avoir des précisions sur les points suivants :

Est-ce que l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs de la ville bénéficie d'un encadrement renforcé ? Si oui, lequel ?

Est-ce que les centres de loisirs de la ville sont équipés d'aires de jeux inclusives ?

Est-ce que vous envisagez la création d'un pôle ressources handicap à Montrouge ? Les missions, je le rappelle, sont l'accueil, l'information, l'orientation accompagnée et l'appui en direction des familles et des professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Je rappelle aussi que la MDPH (la maison départementale des personnes handicapées) est à Nanterre. C'est déjà loin quand on habite Montrouge, mais c'est encore plus loin quand on est une personne en situation de handicap.

Mme COLAVITA. - Pour les questions liées à l'accompagnement des personnes handicapées et des relations avec la MDPH, je laisserai la parole à Mme BAELDE, qui connaît très bien le sujet et qui a déjà beaucoup œuvré pour cette question.

Concernant l'accueil des enfants en demi-journée et la facturation généralisée pour toutes les familles de la ville, puisque vous n'étiez pas encore élu, Monsieur BARCESSAT, je vais vous refaire un historique de la situation.

À Montrouge, avant 2020, les enfants n'avaient pas le droit à un accueil de loisirs en demi-journée. Historiquement et en termes d'organisation, cela paraissait compliqué. En 2020, nous avons travaillé avec l'équipe, et M. le maire a accepté, parce qu'il avait bien compris qu'il fallait une ouverture et une souplesse pour les familles, d'accueillir les enfants à la demi-journée.

Je réponds à votre question de gaspillage alimentaire : elle ne tient pas la route, puisque les enfants n'ont pas le droit de sortir avant 13 heures 30. Ils mangent à la cantine. Il n'y a pas de repas jetés, puisque les enfants accueillis en demi-journée ne peuvent pas sortir avant 13 heures 30.

Pourquoi ne pas faire ce tarif ? Nous avons des difficultés de recrutement dans la filière animation, qui touchent cette filière petite enfance, et d'autres filières.

Nous avons envie de fidéliser nos animateurs. Lorsqu'on leur propose une vacation, on ne leur propose pas pour trois heures le mercredi. Si on veut mettre en place avec les enfants des activités sur la journée et fidéliser nos animateurs, on en trouve très peu qui acceptent de venir uniquement le matin.

Cela a été les échanges très nombreux avec les fédérations de parents d'élèves en 2020 : nous leur avons dit que nous voulions ouvrir cette possibilité, mais que nous avons des charges humaines lourdes. Si les familles acceptaient de partager ces charges pour pouvoir avoir cette option et cette possibilité de fréquenter le centre de loisirs en demi-journée, il fallait qu'elles comprennent que nous avons aussi une charge importante et qu'on ne pouvait pas laisser des animateurs en demi-journée sans enfants.

Les familles ont accepté, parce que c'est une option tout à fait intéressante pour elles. Elles peuvent récupérer leurs enfants à 13 heures 30 pour faire une activité sportive ou autre. En revanche, par respect pour nos animateurs qui mettent en place des actions sur la journée et des programmes pédagogiques pour que les enfants puissent avoir, le mercredi, un accueil de qualité, nous ne pouvons pas offrir aux familles montrougiennes un tarif de mi-journée à la carte.

Nous le faisons pour les enfants porteurs de handicap, car nous savons que c'est déjà une organisation très compliquée pour les familles. Il nous a semblé, pour les 40 enfants qui fréquentent – 8-10 pour l'école des sports et le reste pour les centres de loisirs –, socialement et de manière solidaire, important de le proposer.

Concernant nos animateurs, ils sont formés et suivent régulièrement une formation pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Grâce au centre d'action sociale, beaucoup de supports logistiques et aussi de pratique nous sont apportés.

Je vous rappelle aussi que nous avons passé une délibération il y a déjà trois ans, par laquelle on avait proposé aux AESH, qui ne travaillent pas les mercredis, de venir travailler dans les centres de loisirs les mercredis et d'accompagner des enfants, et ce sont des personnels tout à fait formés.

Je comprends parfaitement votre demande, qui est normale, mais pour des raisons budgétaires et de fidélisation de nos agents animateurs, il ne nous est pas possible de facturer uniquement la demi-journée.

Mme BAELDE.- Au centre d'action sociale, un pôle « autonomie » prend en charge chaque personne porteuse de handicap ou les aidants pour les aider dans leurs facilités de vie. Cela nous a permis d'intervenir, avec Mme COLAVITA, sur une demande de table inclinée, qui nous a été faite il y a quelques semaines pour un enfant porteur de handicap dans une école. Nous avons travaillé de la même manière pour la prise en charge de frais pour des déplacements d'enfants voulant se rendre à la piscine avec leur classe.

Ce travail est fait. Il est vrai qu'un agent au CCAS est en charge de ces questions. C'est aussi une personne qui se charge d'accompagner les demandes MDPH. Vous le dites bien, la MDPH est à Nanterre, mais on peut aussi faire une demande de MDPH à Châtillon, sans aller à Nanterre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

7 -Participation communale au fonctionnement de l'enseignement privé pour l'année scolaire 2024/2025

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Dans le cadre du Code de l'éducation et de la circulaire en date de février 2012, les communes se doivent de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées, sur une base budgétaire, un calcul basé sur le budget de fonctionnement de nos écoles publiques.

Chaque année, un calcul est fait et une dotation par élève en émerge, à partir des dépenses de fonctionnement réalisées pour les écoles de la ville et qui sont versées *au prorata* du nombre d'élèves par école privée de la ville.

Cette année, nous avons l'école Jeanne d'Arc, qui a 314 élèves montrougiens. L'école Yaguel Yaacov en a 64 et l'école Pardess Hannah en a 11.

L'année dernière, la subvention était de 924 €. Cette année, elle est de 902,63 €.

C'est une obligation. Le Code de l'éducation nous oblige à cette contribution pour ces établissements privés.

Mme HUET.- Nous voterons contre cette délibération, comme chaque année. L'école primaire publique souffre dans les Hauts-de-Seine, vous le savez mieux que nous. On assiste à une explosion du nombre de contractuels, qui étaient une dizaine il y a quelques années et sont plusieurs centaines désormais. Le recours massif à ces contractuels, dont le turnover est très élevé, déstabilise l'organisation des écoles. J'imagine que vous le savez aussi. Ces difficultés s'expliquent par le manque d'attractivité du métier, du fait de la sous-rémunération des professionnels et des conditions de travail particulièrement dégradées, sans compter le manque de formation pour les contractuels, abandonnés en rase campagne sans appui de l'académie.

Les professeurs absents ne sont pas remplacés. Il manque des ATSEM, des animateurs, entre 200 et 300 AESH sur tout le département. Par manque de moyens, on se retrouve avec des situations qui traînent jusqu'à ce qu'elles explosent et posent de graves difficultés pouvant affecter l'ensemble de l'établissement.

De plus, les notifications de la MDPH mettent jusqu'à 18 mois pour être produites, mettant en risque l'éducation des enfants en situation de handicap.

En tout et pour tout, pour la rentrée, 220 classes pourraient fermer en septembre prochain dans le département. 100 fermetures, en réalité, si on compte les 120 ouvertures en parallèle.

À Montrouge, cinq classes sont concernées : deux à Aristide Briant, une en maternelle à Haut-Mesnil, une en élémentaire à Buffalo et une dernière à Raymond Queneau.

Ces coupes ne sont pas simplement le résultat d'une baisse de la natalité, vous le savez très bien. Le DASEN reçoit l'ordre de couper dans les dépenses et il le fait au détriment de l'enseignement public. L'enseignement privé est épargné, voire bénéficie de ces coupes.

Non seulement il reste assuré d'une participation de chaque commune à son fonctionnement, mais en plus, il bénéficie d'un intérêt grandissant de la population, qui le voit comme un recours contre les coupes et les attaques que subit l'enseignement public.

Cette inégalité de traitement est patente pour nous, et nous refusons de participer à ce monde qui marchandise l'accès à une éducation de qualité.

Même à Montrouge, l'éducation n'est pas une priorité, et cela s'est vu dans le budget que vous avez voté. Vous avez abandonné le projet de cuisine centrale avec Fontenay-aux-Roses. Les classes transplantées sont passées de cinq à trois jours et à 200 km maximum, et les sorties à Villelouvre ont été supprimées.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. TIMOTEO. - Je vous remercie.

Une explication de vote également sur cette délibération, que notre groupe ne votera pas.

Je vais reprendre les remarques que j'ai déjà faites l'an dernier, et sur lesquelles, d'ailleurs, vous aviez conclu notre débat avec cette belle vérité d'évidence, si j'ose dire, en disant que tout cela allait évoluer, que certaines charges diminueraient, que d'autres augmenteraient, et que c'était un dossier sur lequel vous n'aviez pas fini de travailler. Je reprends vos termes.

Je pensais l'an dernier que fort de la discussion que l'on avait démarrée, au moins à la marge, des petites voies de progrès auraient pu être constatées. Malheureusement, je suis peut-être encore un peu naïf, au regard de ce qui est proposé ce soir, on n'a pas fini de travailler sur ce dossier et sur ces propositions.

Je vais le dire une nouvelle fois ce soir : évidemment, il faut honorer l'obligation faite par la loi d'apporter une participation financière aux établissements du secteur privé qui accueillent les enfants montrougiens, pas de difficulté là-dessus de notre point de vue. Comme l'an dernier, ce que nous contestons, ce n'est pas le principe, mais le niveau de la participation proposée une nouvelle fois, qui se situe cette année à 902,63 €. Montant certes un peu en baisse par rapport à l'année dernière – on perd environ une vingtaine d'euros –, mais qui conserve de mon point de vue toutes les anomalies de calcul identifiées l'an dernier. Il est sans doute difficile de se dédire en la matière.

Un détour sur le tableau qui nous a été fourni – je remercie les services de l'avoir fait : avant d'arriver au forfait lui-même, j'aurai quelques questions sur le détail des coûts inscrits dans le tableau – très instructif, d'ailleurs –, sur les dépenses de fonctionnement opérées pour les écoles de la ville.

Il y a en particulier cinq lignes, hors énergie, qui m'ont interpellé. Leur niveau a considérablement évolué entre 2023 et 2024, et ce sont ces sommes qui sont prises en compte pour le calcul du forfait communal.

La première, on l'a déjà un peu évoquée dans les séances précédentes, est celle des classes de découverte, dont le financement, on le voit très clairement, a chuté de 45 % entre 2023 et 2024, puisque les sommes consacrées sont passées de 169 000 € à 94 000 € environ.

Un intérêt plus marqué sur les lignes qui suivent : la deuxième qui m'interroge concerne l'eau et l'assainissement. Cette ligne, sans doute pour de très bonnes raisons, a été divisée par quatre en un an, passant de 43 000 € à moins de 12 000 €. C'est un vrai mystère pour moi.

La troisième ligne qui me pose question est celle qui est un peu un fourre-tout, les « autres matières et fournitures », qui a été divisée par deux aussi, passant de 66 000 € à environ 39 000 €.

Une interrogation également sur la ligne « maintenance » qui, à l'inverse, a plus que doublé. On est passé en 2023 de 12 000 € à près de 47 000 € en 2024, c'est une hausse plus que significative.

Enfin, une interrogation sur les frais de nettoyage des locaux scolaires, qui là aussi, de manière bizarre, si j'ose dire, ont doublé, passant de 6 000 à plus de 13 000 € sur un an.

Sur le calcul du forfait communal, vous outrepassiez une nouvelle fois ce qui est demandé par les textes sur lesquels vous vous appuyez, notamment la circulaire de 2012 que vous aviez citée tout à l'heure. C'est votre droit de faire plus. Favoriser le financement de l'école privée, c'est votre droit, mais il faut l'assumer et le dire clairement.

Je rappelle que la circulaire de 2012 à laquelle il est fait référence dans cette délibération dit la chose suivante : « *La seule inscription en section de fonctionnement ou d'investissement d'une dépense engagée par la commune au profit des écoles publiques ne saurait justifier sa prise en compte ou non dans le calcul du montant des dépenses consacrées aux classes de l'enseignement public du premier degré* », pour le calcul du forfait.

C'est en cela que nous avons un point de divergence, évoqué déjà l'an dernier. En réalité, vous surévaluez le forfait communal, sans doute pour servir le secteur privé, mais vous allez répondre à

cette interrogation, quand dans le même temps, nous le regrettons tous ici, vous serrez la vis aux dépenses pour le secteur public, pour les écoles publiques de nos villes, au motif que la situation financière est un peu compliquée, ce qu'on peut entendre de manière plus générale.

En d'autres termes, les frais qui ne sont pas directement liés à l'obligation d'enseignement et au bon fonctionnement de l'école dans ce cadre de l'enseignement obligatoire ne devraient pas figurer dans ce calcul proposé. C'est ce que dit la circulaire de 2012. Cela veut dire donc *exit* les coûts des classes de découverte – qui ne sont pas une dépense obligatoire –, *exit* le coût des vacataires, *exit* les indemnités accessoires liées aux activités périscolaires et autres indemnités qui sont pointées là.

Ce ne sont pas des sommes anecdotiques, elles représentent une part substantielle du forfait global, au doigt mouillé, environ un tiers.

M. LE GALL.- Pour compléter ce que vient de démontrer Joaquim TIMOTEO, si vous intégrez ces dépenses qui sont des dépenses optionnelles dans le calcul, au moins, ayez l'honnêteté d'y mettre les recettes que les parents versent pour amener leurs enfants en classe de découverte, ou que les parents versent pour suivre les études, ou que les enfants versent pour avoir l'accueil du matin et du soir, puisque cela donnerait un équilibre. On sait que la puissance publique paie davantage que ce que versent les parents, et c'est heureux, mais cela permettrait de rééquilibrer les choses. Je suis assez facilement M. TIMOTEO sur le fait que c'est une obligation. On se doit de verser et d'accompagner l'ensemble des enfants, que les parents aient choisi de les scolariser dans le public ou dans le privé. Pour autant, on se doit de faire un calcul équilibré. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez que l'on vous aide sur ce qui nous semble équilibré, en termes de calcul. C'est simplement une question d'équité en la matière.

L'an prochain, lorsque nous aurons à voter cette dernière subvention pour la mandature, il est fort à parier que le montant baisse encore, puisque je vous rappelle que sur le poste de l'éducation sur le BP, le budget est en baisse de 7,6 % entre 2024 et 2025.

On se doit quand même de le rappeler. C'est une politique publique très importante que l'on arrête de soutenir dans cette ville, et c'est malheureux.

M. PASTEAU.- Je voudrais évoquer ce qu'ont en commun cette problématique et la délibération sur la subvention aux bacheliers. Une des raisons pour lesquelles le système éducatif public est dysfonctionnel, c'est que le public concentre les élèves avantagés. Un rapport de la Cour des comptes de mai 2023 indique que les établissements d'enseignement privé sous contrat intègrent de moins en moins d'élèves défavorisés. Au-delà de l'idéologie, des points comme ceux-là qu'on peut avoir, c'est une réalité que le privé s'épanouit aux dépens du public.

Par ailleurs, Jeanne d'Arc est citée. C'est un établissement où il y a eu des soucis, des licenciements qualifiés d'abusifs par les Prud'hommes, qui ont condamné l'OGEC, avec, j'imagine, la sensibilité nouvelle que constitue l'actualité nationale autour de l'établissement Bétharram, avec ce qui ressemble à un « Me too » des établissements privés et catholiques en France.

Faites-vous un suivi de la situation et quelle appréciation avez-vous sur la situation actuelle de l'établissement ?

Merci.

Mme COLAVITA.- À titre personnel, je n'entrerai pas dans une guerre idéologique déjà cuisinée et recuisinée. Je ne vois pas du tout le lien entre Bétharram et une subvention aux enfants montrougiens de nos écoles privées.

Vous parlez de Jeanne d'Arc. Je trouve que comparer toute cette situation et mettre en perspective Bétharram est une vraie stigmatisation des écoles privées, notamment des écoles catholiques, et je ne crois pas que ce soit le lieu pour en débattre.

Maintenant, pour parler de cette délibération qui concerne, je le rappelle, une contribution financière pour les écoles accueillant des petits Montrougiens, on est d'accord que là, on parle du respect de la loi pour les écoles qui accueillent des enfants de notre ville.

Madame HUET, quand les choses vont, vous ne le dites pas, et quand les choses ne vont pas, vous le dites.

Mme HUET.- Ce n'est pas mon rôle.

Mme COLAVITA.- Lors du dernier Conseil municipal, j'étais extrêmement étonnée – mais je me suis dit que c'était un oubli de votre part –, vous n'avez pas pointé du doigt notre nouveau budget éducation qui, contrairement à ce que vous prétendez aujourd'hui, est bien mieux que celui de l'année dernière. Nous avons l'année dernière des contraintes conjoncturelles qui ne nous ont pas permis de répondre au plus près des attentes des familles, des enfants et des enseignants, mais les classes transplantées sont de nouveau de cinq jours, et plus de trois jours, comme vous le prétendez. Nous avons bien mis de nouveau en place ce budget. Il est faux de dire que les enfants ne vont plus à Villelouvre, puisque comme nous l'avons présenté – vous ne deviez pas être concentrée sur ce que je disais –, nous permettons à l'ensemble des classes de la ville d'aller une journée à Villelouvre avant la fin de l'année scolaire ou à l'automne prochain.

Quand vous dites que l'éducation n'est pas une priorité, cela reste quand même le premier budget de fonctionnement sur un budget énorme de la Ville. Je rappelle que des actions culturelles, sportives, des actions de citoyenneté sont mises en place tous les jours dans les écoles. Je vous ai déjà présenté la caisse des écoles, on vous a présenté les EAC.

Je ne crois pas que les élèves montrougiens ne soient ni laissés-pour-compte, ni dénigrés par la majorité municipale, bien au contraire ! Dire que ce n'est pas une priorité est faux.

Quand même, une chose m'étonne : vous parliez des ATSEM. Vous savez que nous sommes l'une des rares villes des Hauts-de-Seine à avoir une ATSEM par classe. Vous vous rendez compte que l'ensemble de nos classes maternelles ont une ATSEM. Quand même, parfois, il serait bon, voire agréable de vous entendre dire que l'on fait des choses intéressantes à Montrouge et que les enfants font partie de nos priorités. Nous acceptons de continuer à avoir une ATSEM par classe, de dire que nous nous étions trompés l'année dernière et que nous avons essayé de faire au mieux. Le maire avec l'équipe trouve une solution pour que les classes transplantées reviennent à cinq jours et non plus à trois jours, nous acceptons de dire que nous n'avons pas les moyens de le faire pour des raisons conjoncturelles, mais que nous les trouvons cette année pour envoyer les enfants à Villelouvre. Cela aurait été chouette de dire que nous nous y intéressons et que nous essayons de faire changer les choses.

Je ne répondrai pas à toutes les lignes, Monsieur TIMOTEO. Sur le budget des classes transplantées, je viens de vous répondre.

Mme HUET.- Et les fermetures de classe ?

Mme COLAVITA.- Les fermetures de classes n'ont rien à voir avec les subventions, mais je vous répondrai quand même. Nous avons reçu la notification officielle du DASEN il y a deux jours. Comme chaque année, M. le maire et moi-même ne sommes pas pour ces fermetures, et comme chaque année, M. le maire fera un courrier au DASEN, qui sera transmis à l'ensemble des fédérations de parents d'élèves. Comme nous le leur avons annoncé en réunion de fédérations lundi soir, évidemment, nous ne sommes pas contents des fermetures de classe. Mais ce n'est pas nous, ce n'est pas notre prérogative. Malgré le fait que M. le maire envoie un courrier, téléphone au DASEN pour lui faire savoir que nous ne sommes pas d'accord, que nous n'accompagnons pas ces fermetures, malheureusement, elles ne sont pas de notre décision. Nous allons le faire, M. le maire a tout à fait cela en tête. Nous avons reçu la notification il y a deux jours, nous allons rédiger le courrier. Nous avons fait savoir à Mme Duthu que nous n'étions pas d'accord.

Je ne voudrais pas que vous fassiez trop peur aux familles. Avec ces fermetures de classe, si vous enlevez le niveau de 24 des grandes sections des CP et des CE1, la moyenne des classes reste de 25 élèves. Ce ne sont pas des moyennes trop élevées. Nous n'accompagnons pas ces fermetures, mais nous comprenons les chiffres, car malheureusement, c'est quantitatif, ce sont de grosses masses. Nous essayons de faire comprendre au DASEN qu'il faut faire du cas par cas et regarder chaque situation, chaque école, pour comprendre que dans certaines écoles, ces fermetures ne sont pas positives pour le futur des enfants et leur bien-être à l'école.

Pour répondre à M. TIMOTEO, pour le reste, travaux ménage, cela vient de l'augmentation de 12 % du taux de rémunération des agents d'entretien. Une partie des agents d'entretien sont des agents de la Ville, mais nous avons aussi un marché, que vous connaissez, puisque vous faites partie de la commission d'appel d'offres, vous le savez, certains sites sont pris en charge par cette entreprise privée.

M. TIMOTEO. - Cela fait doubler. J'entends les 12 %, mais là, on double. C'est ce qui m'interrogeait. Il y a sans doute une explication.

Mme COLAVITA. - Hormis vous dire que la masse salariale a augmenté, je n'ai pas d'explication sur les agents qui auraient été augmentés ou pas. La masse salariale de notre prestataire a augmenté de 12 %.

Concernant les travaux, tant mieux, la maintenance, c'est super, cela augmente. Cela veut dire que l'on s'en occupe encore plus. C'est positif.

Enfin, pour terminer, Monsieur LE GALL, je ne crois pas que M. Kamel Bibi, avec qui nous travaillons rigoureusement chaque année, appréciera. Je peux vous dire que le tableau est travaillé très rigoureusement. Il respecte strictement la demande et le calcul.

Pour votre information, vous parlez du périscolaire, mais il n'est pas dans le calcul, ce n'est pas dans la loi. C'est le temps de l'école qui est dans la loi. Ce que vous avez là, c'est tout ce qui concerne l'enfant sur le temps de l'école. Raison pour laquelle on a des taux à 69,23 %, puisqu'on enlève la cote à part du périscolaire.

Pour le reste, je ferai savoir à M. Bibi que vous pouvez l'accompagner pour s'améliorer davantage.

Je vous remercie de soutenir cette subvention afin de soutenir les enfants de la ville.

M. le Maire. - En 1984, il y a eu cette fameuse bataille de l'école privée contre l'école publique, sous le gouvernement de François Mitterrand, par le ministre Savary. Plusieurs millions de Français sont descendus dans la rue pour s'opposer...

Vous voulez supprimer les crèches privées, vous voulez supprimer tout ce qui est privé, mais cela ne marche pas toujours. En France, il y a la liberté. Le public et le privé fonctionnent. Nous sommes heureux, à Montrouge, d'avoir des écoles privées. C'est le choix des parents, nous l'assumons parfaitement.

La loi nous oblige, les uns et les autres, à verser des subventions aux écoles privées pour leur fonctionnement, et c'est heureux. Mais pour reprendre ce que disait M. LE GALL à la fin, et ce qu'a dit Mme COLAVITA, le premier budget de la ville, c'est pour l'Education nationale, et notre budget est consacré aux écoles publiques. Toutes nos actions, notamment le périscolaire, mais pas uniquement, les bâtiments sur lesquels on investit, la cantine, le clos et le couvert, tout cela, ce sont des finances publiques dédiées aux élèves du secteur public.

Nous travaillons, à Montrouge – et d'autres le font en France –, à redorer l'image de l'école publique.

Le procès que vous nous faites est faux. Il est démagogique. Nous sommes là, évidemment, tous, pour aider l'école publique. Je crois que nous devrions nous inquiéter, les uns et les autres, de la dégradation de l'image de l'école publique et faire en sorte, au contraire, plutôt que de jeter les anathèmes sur l'école privée, qu'elle aille mieux.

M. TIMOTEO.- Et plus que de besoin.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

CULTURE

8 -Complément du versement des bourses pour la conception de projets artistiques aux artistes participant à la 68 e édition du Salon de Montrouge

Rapporteur : Mme AUBRY

Mme AUBRY.- Cette délibération concerne le versement du solde des bourses allouées aux artistes ayant participé à la 68 e édition du Salon, qui s'est tenu du 7 au 23 février dernier. Pour mémoire, une bourse de 1 000 € est versée depuis deux ans aux artistes du salon pour marquer notre soutien à la jeune création contemporaine. Ces bourses remplacent les prix qui existaient précédemment. Nous n'avons pas voulu faire perdurer ce système, nous préférons allouer une rémunération équitable à chaque artiste. Elles sont financées par les subventions que nous obtenons du Département, de la Région et du ministère de la Culture.

Un premier versement d'un montant de 500 € avait fait l'objet d'une précédente délibération passée au Conseil municipal du 26 septembre dernier. Il vous est donc proposé d'approuver le versement du solde, c'est-à-dire 500 € pour chaque artiste travaillant seul, et 250 € pour chaque artiste travaillant en duo.

Dans la liste, on vous présente 38 artistes qui recevraient 500 €, puis deux duos d'artistes dont chaque membre percevra 250 €.

M. PASTEAU.- À la lecture de la liste de prénoms, je constate une parité « plus plus », avec 25 prénoms féminins sur 42. Nous allons bien sûr voter pour.

J'en profite pour revenir sur le concept de parité « plus plus ». A l'Assemblée nationale, il y a une majorité d'hommes, et des pénalités touchent les groupes qui ne sont pas paritaires. Mais c'est une parité pauvre. Par exemple, les Écologistes sont pénalisés financièrement, parce qu'ils ont envoyé plus de femmes que d'hommes afin de rétablir un déséquilibre persistant dans la participation à la vie de la cité.

Je présente le concept, pour réflexion en commun.

Mme AUBRY.- La parité est importante, et nous sommes tout à fait favorables à cela, mais dans le milieu culturel, beaucoup d'artistes se présentent comme étant non binaires. Je ne sais pas si cette classification, finalement, finit par être importante ou pas, ou pertinente.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de M. VETILLARD qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

SOCIAL

9 -Mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux sur la ville de Montrouge

Rapporteur : Mme ROSSIGNOL

M. le Maire.- C'est un complément à cette politique que nous avons déjà décidée pour d'autres bailleurs.

Mme ROSSIGNOL.- La loi ELAN oblige une nouvelle gestion en flux des droits réservataires. Nous avons déjà passé au dernier Conseil municipal 7 bailleurs (SOHP, CDC Habitat, etc.).

Là, nous avons continué les discussions avec les bailleurs restants. Aujourd'hui, nous en proposons de nouveau quatre : ICF La Sablière, Aximo, Batigère, Toit et Joie.

Nous vous demandons d'approuver les conventions de gestion en flux entre la Ville de Montrouge et les bailleurs, ce qui est fait dans toutes les communes, avec tous les bailleurs sociaux et toutes les communes.

M. PASTEAU.- Je me souviens de cette délibération et je m'étais interrogé, car cette convention nous avait été présentée comme quelque chose qui s'imposait au bailleur et à la Ville, et à l'époque, j'avais compté que 11 des 18 bailleurs concernés n'avaient pas répondu. En voici quatre de plus qui s'intègrent dans ce dispositif. Je me souviens aussi de la réponse de M. VIROL en septembre 2024, qui disait, mais cette fois avec la casquette de vice-président de SOHP : « Je n'aurai plus le droit, au 1^{er} janvier, en l'absence de ce document, d'attribuer un seul logement ».

Ma question est : est-ce à dire que les logements des bailleurs sociaux à Montrouge qui n'ont pas encore signé cette convention restent inoccupés ? Est-ce que des logements restent inoccupés par défaut de promulgation de la convention ?

Mme ROSSIGNOL.- Non, pas du tout.

Mme HUET.- Combien de logements dans Montrouge représentent ces quatre bailleurs ? Pourriez-vous nous faire un point, ou le faire vous-même, sur les dysfonctionnements du système par stock – le système précédent –, pour que d'ici deux ans, on puisse faire un véritable bilan des évolutions qu'a permis le passage au système par flux ? Sinon, on continue de changer les choses sans savoir exactement pourquoi, ni ce que cela représente. On le disait déjà en septembre, le problème n'est pas tant le système de répartition – c'est peut-être cela que va révéler l'évaluation, si vous la faites – des logements sociaux que le fait qu'il n'y en a quasiment pas à distribuer. Or tout le monde sait que Montrouge n'atteint pas le 25 % de logements sociaux, comme l'impose la loi.

Vous dites qu'il n'y a pas de place et pas d'argent pour ce faire, mais il me semble quand même que vous avez vendu puis racheté, pour 6 M€, deux immeubles au Crédit Agricole Immobilier avenue de la République à 10 ans d'écart pour maintenant les détruire afin de construire une entrée pour le nouveau parc. Vous auriez pu, en 10 ans, racheter les bâtiments au Crédit Agricole Immobilier qui n'en faisait rien, à part attendre que le foncier sur lequel ils étaient assis prenne de la valeur, et vous auriez pu en faire des logements sociaux vous-mêmes, comme c'était l'objectif dès le début. Il existe des options, quand on a la volonté politique et que l'on sait où sont les priorités.

La vôtre n'est pas d'accroître l'offre de logement social dans la ville, ni d'améliorer les conditions de vie de ceux qui y habitent.

Nous en prenons note et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE GALL.- À la lecture des quatre conventions, on se rend compte que certains bailleurs prennent comme périmètre de référence le département, d'autres plutôt Vallée Sud Grand-Paris. Qu'est-ce qui intervient dans ce choix ? Cela déséquilibre, notamment sur Toit et Joie, pas mal les choses en défaveur de Montrouge. Comment négociez-vous le périmètre sur lequel les bailleurs se basent pour faire cette nouvelle réservation en flux et non plus en stock ?

Mme ROSSIGNOL.- Sur le périmètre, c'est soit sur le département soit sur le territoire, mais cela dépend de l'importance du bailleur et du nombre de logements qu'il a en fonction du territoire. Il y a des bailleurs qui sont beaucoup plus importants, ce sont eux-mêmes qui ont fait leur calcul. Nous serions un peu ennuyés... C'est la taille du bailleur en fonction du nombre de logements.

Pour ce qui est des bailleurs qui restent, il y a 17 bailleurs sociaux à Montrouge, mais pour trois d'entre eux, par exemple LogiRep et RP Vilogia, nous n'avons plus de réservations. C'est normal, parce que ce sont de petits immeubles, parfois un petit immeuble de 10. S'il a été construit il y a 20 ou 30 ans, il est normal que nous n'ayons plus de réservations sur ces trois bailleurs.

Tout a été signé, tout a été validé. Il n'y a plus aucun problème.

S'agissant du recul entre gestion en stock et gestion en flux, nous n'avons pas le choix, c'est obligatoire. Cela vient d'être signé. Je pense que pour nous, Ville, c'est un peu restreint, plus contraignant, mais nous essayons d'avoir de très bonnes relations avec les bailleurs et de positionner des cas très prioritaires. Nous y arrivons.

M. le Maire. - Pour répondre à Mme HUET, on entend ce soir que les espaces verts ne sont pas votre priorité, il faut que chacun l'entende, et que vous êtes clairement opposés à l'accroissement des espaces verts à Montrouge. C'est pourtant une priorité de tous les Montrougiens. C'est même leur première attente. On ne se contente pas de mots ou de slogans, mais on agit. Pour avoir des espaces verts à Montrouge, il faut acquérir des bâtiments pour les créer. C'est ce que nous faisons. C'est cher, vous avez raison, mais cela n'a pas de prix.

Deuxièmement, sur le logement social, vous faites semblant, et vous continuez, par démagogie, de dire que nous ne faisons rien, mais vous savez très bien, puisqu'on en a délibéré dans cette enceinte, que nous avons approuvé un contrat de mixité sociale. Nous sommes d'ailleurs une des rares villes à l'avoir fait. Ce contrat est très clair : il dit que la Ville de Montrouge, dans la décennie qui vient, va atteindre les 25 % de logements sociaux, et donc, respecter le SRU.

Nous ne nous contentons pas de créer des espaces verts. Nous lançons aussi des opérations de renouvellement urbain, que vous critiquez, puisque vous critiquez tout. Ces opérations permettront de construire des logements pour les familles montrougiennes, des logements sociaux, des logements libres, intermédiaires, permettront aux familles d'avoir un vrai parcours résidentiel et de conserver à Montrouge cette qualité de vie que nous appelons maintenant la densité heureuse, et chacun s'en félicite, ne vous en déplaît !

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

10 -Revalorisation de la tarification du SAAD

Rapporteur : Mme BUJON

Mme BAELDE.- On vous propose de revaloriser la tarification du SAAD. Les prestations du service municipal d'aide et d'accompagnement à domicile de Montrouge suivent des principes tarifaires avec un alignement des tarifs sur ceux du Département pour les bénéficiaires de l'APA. Aujourd'hui, il y a également un alignement des tarifs du SAAD sur ceux de la Cnav pour les autres bénéficiaires.

Les taux directeurs d'évolution ont été récemment publiés par un décret ministériel. Pour ces prestations, ils permettent une augmentation de 3,84 %, raison pour laquelle nous avons décidé d'indexer cette augmentation en appliquant le taux directeur maximum autorisé pour les personnes qui ne bénéficient pas, ou bénéficient partiellement des aides sociales, et un alignement est maintenu sur les tarifs APA et Cnav sur les autres.

Cela signifie que l'on a une application des différents tarifs avec une augmentation de 3,4 % sur la grille qui vous est proposée.

Mme HUET.- J'aimerais savoir quel type de population est concernée par ces services. Quelles sont les catégories sociales, l'âge moyen des usagers, le nombre de personnes en situation de pauvreté ? C'est pour pouvoir estimer ce que représente une augmentation de 3,84 % pour certains ménages. Contrairement à ce que Mme BUJON avait dit en AP3C la semaine dernière, ce n'est pas rien comme augmentation, et pour certaines personnes, ce sera la différence entre se chauffer et leurs loisirs du mois et continuer à pouvoir bénéficier du service.

Je ne vois pas pourquoi on voterait cette revalorisation. Il est écrit dans la note de synthèse que cette augmentation est permise par la loi, mais qu'elle n'est pas obligatoire. Vous la présentez comme une obligation. Si c'est une simple possibilité qu'offre la loi, je pense que le mieux est de donner une justification. À ce stade, je ne vois pas ce qui motive cette augmentation, à part la possibilité de le faire, ce qui reste un raisonnement limité.

Nous voterons contre, évidemment.

M. BOUCHEZ.- Tout d'abord, merci d'avoir tenu compte de mon interrogation en réunion des commissions. J'avais demandé pourquoi, initialement, il était proposé une présentation par Mme BUJON et non pas par Mme BAELDE, ce qui semble plus logique, effectivement, puisque le SAAD est passé au CCAS. Merci de tenir compte de cette remarque.

Pourquoi en délibère-t-on en Conseil municipal et pas en CCAS ? C'est à l'ordre du jour du Conseil et l'important est d'en délibérer. S'il faut refaire cela au Conseil d'administration du CCAS, il y en a un bientôt.

J'avais souligné en commission que le transfert du SAAD vers le CCAS permettait une économie sur les charges patronales entre 120 et 150 000 €. Il nous semble que les bénéficiaires pouvaient avoir droit à une part de ces économies.

À la question qui avait été posée par Mme HUET – est-ce possible ou strictement obligatoire ? –, il semble qu'il y a une possibilité de ne pas faire ces augmentations. Et donc, compte tenu de l'avantage de charges patronales qui a été fait en passant du Conseil au CCAS, cela se justifierait de ne pas faire cette augmentation.

Nous nous abstiendrons.

Mme BAELDE.- Les tarifs prennent en compte les quotients, et donc, aujourd'hui, on reste bien en deçà des associations privées. Tout est mis à l'appréciation des quotients et des moyens journaliers que l'on a l'habitude d'appliquer au centre d'action sociale.

M. le Maire.- La Ville subit l'inflation, comme toutes les structures. Il est assez logique qu'elle applique cette inflation aux usagers. Si ce n'était pas appliqué aux usagers, ce serait le contribuable qui

paierait. S'agissant d'un service dédié, il est assez logique que l'utilisateur paie l'inflation en tenant compte du quotient familial.

J'ajoute que normalement, c'est Mme BUJON qui aurait dû rapporter, mais ce soir, elle n'est pas parmi nous. Nous avons un pôle « santé solidarité », et Mme BUJON et Mme BAELDE travaillent main dans la main, en parfaite intelligence.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

11 -Convention de participation au programme métropolitain « Numérique pour tous - composante accompagnement vers l'autonomie numérique »

Rapporteur : M. HUREAU

M. HUREAU.- Nous travaillons avec la métropole du Grand Paris déjà depuis un petit moment. Souvenez-vous du programme du pass numérique. Ce programme a été terminé en 2024 avec un certain nombre d'évolutions, notamment le fait de bien permettre un nouveau système axé sur les bénéficiaires, et un montant par bénéficiaire accompagné.

Le principe reste le même : nous avons, en tant que Ville, souhaité inscrire deux structures au titre de cet accompagnement : d'une part, l'espace Michel Colucci, d'autre part, la possibilité d'y ajouter la médiathèque, sachant que parmi les autres structures, ce sont les deux que la Ville pilote directement. D'autres structures sont plus associatives.

Ensuite, nous avons fait cette candidature, nous avons été retenus. Parallèlement, la métropole du Grand Paris a mis une délibération qui a été approuvée après un contrôle de légalité par la préfecture, donc tous les signaux sont au vert pour que nous puissions bénéficier de ces sommes.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette convention et de pouvoir conclure avec la métropole du Grand Paris cette évolution pour la mise en œuvre du programme numérique pour tous.

Mme HUET.- Quels moyens avez-vous pour mesurer la perte ou l'augmentation de la qualité de service par le numérique ? Comment est-ce que vous évaluez ce projet, en sachant que toutes les associations qui luttent au côté des plus exclus réclament que la numérisation ne se fasse pas au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dans les différents services ? Comment pouvez-vous garantir cela également ?

M. LE GALL.- Combien de personnes sont potentiellement ciblées par ce programme, puisqu'avec 20 000 €, vous ne pourrez pas accompagner plus de 250 bénéficiaires, dans la mesure où la convention prévoit un montant maximum par personne. Je n'ai pas du tout de notions qui me permettent de savoir si c'est dans la cible que vous avez envisagée.

Par ailleurs, cette logique de convention me paraît assez malsaine, puisque la métropole indique que les premiers arrivés seront les premiers servis, et que pour le coup, le montant dédié à cette politique est capé, ce qui peut créer une espèce d'effet d'aubaine négatif, dans lequel la qualité des prestations mises en œuvre pour les personnes qui ont besoin de cette politique ne serait pas au rendez-vous.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- En complément, est-il possible d'avoir un bilan de ces trois ans par rapport aux acteurs, aux partenaires, aux initiatives, aux résultats, et des bénéficiaires touchés par l'action de pass numérique ?

M. HUREAU.- Sur les progrès réalisés par les bénéficiaires, nous les mesurons, puisque c'est votre question, par des quizz à l'entrée et à la sortie. Au moment où le bénéficiaire est accepté, il y a un quizz pour évaluer son niveau. Il est accompagné avec une approche extrêmement personnalisée. Il y a à la fois des cours collectifs et des accompagnements individuels, qui sont d'ailleurs les plus fréquents.

Ensuite, une fois que le parcours est terminé, un second quizz permet de s'assurer qu'ils deviennent autonomes. L'objectif est de les rendre le plus autonomes possible et de ne pas avoir besoin de quelqu'un d'autre pour des démarches en ligne.

Deuxième question sur le nombre de personnes accompagnées, je dois préciser que les 20 000 € sont par structure et avec un plafond par ville. Il est clair qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas à ce niveau. Nous sommes plutôt autour de 200 à 250 par structure, avec environ 400 personnes accompagnées pendant 18 mois sur trois structures. Nous sommes encore loin du maximum.

De toute façon, nous sommes un peu limités par les ressources et le nombre de bénévoles qui peuvent les accompagner.

Cela dit – cela permet de répondre à la troisième question –, nous avons surtout des seniors et nous voudrions avoir plus de jeunes. Nous constatons en effet qu'autant les seniors sont tout à fait prêts à venir faire cet accompagnement, autant les jeunes sont un peu dans le déni, en estimant être capables de faire les choses, alors qu'ils utilisent plus des smartphones que des ordinateurs. Or dès qu'il s'agit d'utiliser des applications en ligne, ils sont perdus la plupart du temps.

Il y aura un travail dans l'amélioration continue de tout ce programme vers les jeunes, notamment peut-être vers des quartiers qui auront besoin d'un peu plus de publicité sur le sujet. Nous allons y travailler.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

12 -Convention d'objectifs et de financement pour le centre social Michel Colucci à conclure avec la CAF pour l'animation globale et coordination et l'animation collective familles

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- L'espace Colucci a été reconnu centre social par la CAF. Pour rappel, l'agrément du centre social avait été octroyé par la CAF à l'IFAC 92 pour une durée de cinq ans, jusqu'en 2028. La Ville de Montrouge ayant repris le 1^{er} juillet 2024 en régie directe ce centre social Michel Colucci, cet agrément a été transféré à la Ville pour la durée restante, c'est-à-dire quatre ans et demi, soit du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2028.

La présente convention d'objectifs et de financement, dédiée au centre social, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention « animation globale et coordination » et de la subvention « animation collective familles ».

Il vous est proposé d'approuver cette convention, ci-annexée, à conclure avec la CAF, d'autoriser M. le maire à la signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Je vous rappelle que la subvention annuelle est de 110 000 €.

M. BARCESSAT.- Un commentaire : je voulais que l'on se réjouisse du fait qu'une régie directe fonctionne parfaitement.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

13 -Convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour l'octroi de la subvention « contrat local d'accompagnement à la scolarité et bonus associés » pour l'Espace Michel Colucci

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- À la suite de la municipalisation de l'espace Colucci, on va créer une convention unique pour l'ensemble des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Avant, nous avons deux contrats, les contrats pour nos quatre classes, les trois clubs 8-13 et l'espace jeunes Saint-Martin, et un contrat pour l'espace Colucci. Aujourd'hui, cette convention d'objectifs a pour but de faire une unique convention pour l'ensemble des classes de la ville.

Je vous rappelle que les classes visent essentiellement à une meilleure égalité des chances et à la prévention sur la réussite scolaire ou l'échec scolaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD

Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ENVIRONNEMENT

14 -Convention de fourniture de chaleur produite par la SAS Montrouge Energie Renouvelable au réseau de chaleur de la ville de Montrouge

Rapporteur : M LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons créé avec Dalkia une société de production d'énergie renouvelable dont l'objet est le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale géothermique. Cette centrale devrait être construite sur le site de la faculté dentaire de Montrouge. Il s'agit de creuser un puits de géothermie avec un doublet qui permet de récupérer cette chaleur.

Le 23 août 2024, cette SAS commune à Montrouge et à Dalkia a déposé une demande d'autorisation et de recherche pour creuser ce puits. Deuxième phase du projet, nous avons délibéré ici même pour lancer une consultation en vue de la passation d'un contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur de la ville.

Pour que tout cela se mette en place, nous avons besoin de cette convention. Cette convention que l'on vous propose a pour objet de définir les conditions techniques et financières de fourniture et de vente de la chaleur au réseau futur de chaleur.

Dans cette convention, il y a :

- les dates de prise d'effet et de fin de la convention ;
- les équipements et installations qui composent la centrale géothermique ;
- les principes généraux de gestion et les limites de prestations respectives de la SAS Montrouge Énergie Renouvelable et du concessionnaire ;
- les conditions d'exploitation de la centrale géothermique ;
- les conditions techniques et économiques de la fourniture de chaleur issue de la centrale ;
- les garanties de fourniture de chaleur au réseau de chaleur de la ville dans les conditions définies dans la présente convention ;
- la fixation du prix de cession de la chaleur produite par la centrale géothermique, ainsi que les modalités de contrôle et les sanctions en cas de non-respect des engagements ;
- les hypothèses de réexamen de la convention et ses conditions d'extinction.

Cette convention a une durée de 30 ans. Grâce à celle-ci, nous allons pouvoir lancer l'appel d'offres pour le choix du concessionnaire.

Vous avez là le détail du prix, qui comprend deux éléments : un élément proportionnel à la vente de la chaleur, et un abonnement forfaitaire évalué à 3,15 M€.

On vous propose d'approuver cette convention qui nous permet d'avancer et d'espérer que bientôt la géothermie arrive à Montrouge.

M. BOUCHEZ.- Cette délibération a retenu toute notre attention par l'importance de l'engagement financier et temporel de cette opération, plus de 90 M€ sur 30 ans.

Nous nous sommes rapprochés d'une personne plus compétente que nous pour avoir un avis et des préconisations éventuelles. Au vu de son rapport, qui nous a semblé inquiétant, nous avons sollicité un rendez-vous pour évoquer les points qui nous avaient été signalés. Je remercie les services de m'avoir reçu ce mardi à 13 heures, et je remercie vivement les personnes qui m'ont reçu par leur accueil et les réponses apportées. C'est ainsi que je conçois la démocratie : par le dialogue, l'écoute et le respect mutuel, on peut travailler ensemble.

J'étais inquiet de la prise de risques de la Ville concernant son engagement sur la géothermie, notamment de l'impact financier éventuel que cela pourrait avoir sur la commune.

Vous aviez répondu qu'une DSP allait être lancée pour trouver le délégataire qui opérera sur la distribution de chaleur, et que ce sera lui qui portera les risques.

Le cahier des charges de cette DSP sera finalisé en avril et probablement soumis au vote du prochain Conseil municipal de juin.

J'ai noté que pour élaborer cette convention, vous avez fait appel à un AMO spécialiste de ce type de convention, et que la société Dalkia avait contribué à la validation du projet. Le rapport de cette AMO sera en annexe de la DSP. Je n'en ai pas eu connaissance.

J'ai pris note que la convention durait sur 30 ans et qu'à la fin de cette convention, le réseau revenait à la commune. Point positif.

Je vous ai fait part des remarques transmises par l'expert que j'avais interrogé pour préparer ce Conseil et vous m'avez rassuré en m'indiquant que c'était le délégataire qui portait le risque et non la Ville. J'avais un doute là-dessus.

Comme promis, j'ai transmis le document qui m'avait été communiqué au service technique, pour que vous ayez connaissance des points d'interrogation que nous posions.

Après l'échange que nous avons eu, il semble que le partage des risques n'est pas équitable entre le délégataire et la SAS. Aussi avons-nous quelques craintes quant à la provision des risques par le délégataire dans ses comptes de gestion, qui auront un impact direct sur les coûts facturés aux clients.

Nous restons vigilants pour le déroulement de cette opération. Nous demandons que les documents qui seront soumis au prochain Conseil concernant ce sujet soient transmis suffisamment à l'avance pour que nous puissions les étudier de façon sereine et vous poser des questions qui seront soulevées soit en AP3C soit en commission *ad hoc*, parce que c'est un dossier plutôt technique.

Je signale que nous avons eu à peine 24 heures pour étudier les documents qui nous ont été transmis. C'est insuffisant pour poser des questions, surtout sur des sujets aussi importants.

Vous nous indiquez les prix prévisionnels de cession de la SAS au délégataire. Ils sont attrayants. Mais qu'en sera-t-il du prix facturé aux clients ? Nous veillerons particulièrement à ce point dans l'intérêt des Montrougiens. Les bénéfices de cette opération doivent être équitablement répartis entre les différents intervenants, c'est-à-dire la SAS, le délégataire, mais aussi le client et la mairie. Je suggère d'ores et déjà que nous ayons une commission spécifique sur ce sujet avant délibération pour la prochaine étape.

Point complémentaire : pouvez-vous nous donner une information sur l'autorisation de forage ? Est-ce que nous l'avons, ou quand allons-nous l'avoir ?

Mme HUET.- Avant de voter, nous aurions bien aimé avoir une présentation plus complète, une vision complète de ce qui va se passer, ce à quoi on peut s'attendre, quel est le planning, quand on va commencer le forage, par exemple. En regardant dans les autres villes, on estime qu'environ quatre à cinq mois, en moyenne, sont nécessaires pour le forage. Il y a aussi pas mal de nuisances sonores pour les voisins.

Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de la date de début des travaux ? Il y aura peut-être deux puits de forage. Est-ce que le total investissement est toujours estimé à hauteur de 28 M€, en sachant qu'à Malakoff, par exemple, le projet, et là, les forages ont commencé, l'investissement total est de 51,2 M€ pour les mêmes volumes. Nous voudrions savoir quelle est la différence.

Nous aimerions savoir aussi le nombre de clients qui seront desservis, environ.

Vous nous avez dit la semaine dernière que vous n'aviez pas tous ces éléments, parce que ce serait le délégataire qui vous les proposerait dans le cadre de l'appel d'offres à venir. C'est bien la preuve que si on était en gestion directe, vous pourriez déjà nous dire ce que vous allez faire de cette centrale. Et là, vous nous faites croire que vous attendez les réponses à l'appel d'offres pour nous expliquer les besoins de la Ville. Nous ne comprenons pas très bien.

M. PASTEAU.- Je sollicite vos explications concernant la temporalité de cette opération. Nous l'avons discutée ici il y a quelques années, cela avait été chiffré : un réseau de chaleur sur Montrouge doit permettre d'éviter chaque année l'émission de 23 000 tonnes de gaz à effet de serre, soit une demi-tonne d'équivalent CO₂ par habitant. D'après le projet de contrat, l'abonnement sera facturé au concessionnaire à partir d'avril 2027 au plus tôt. Le document consacré au planning est littéralement une page blanche, avec « Planning en cours de définition ».

Pendant ce temps, le projet de Malakoff que vous avez choisi d'abandonner est en train de sortir de terre et le réseau de chaleur doit entrer en fonctionnement l'année prochaine. C'est donc la question à 23 000 tonnes de gaz à effet de serre par an : combien d'années avant la mise en service du réseau de Montrouge Énergie Renouvelable ? Le plus tôt sera bien évidemment le mieux.

J'hésite sur mon vote : faut-il voter contre ce qui est, comme peuvent le laisser craindre les éléments à notre disposition, un projet imparfait, mais est néanmoins un projet de réseau de chaleur géothermique ? J'espère bien qu'il y aura une alternance politique l'année prochaine, qui permettrait de mettre en place un meilleur projet. D'un autre côté, chaque tonne de gaz à effet de serre compte et nous avons besoin de déployer sans attendre toute la panoplie des moyens de lutte pour l'atténuation du dérèglement climatique.

À titre personnel et avec toutes les réserves discutées, je choisis de voter pour cette délibération afin que le projet avance et permette de rattraper partiellement vos choix climaticides, Monsieur le Maire.

M. LE GALL.- Vous nous renvoyez à une éventuelle DSP, hypothèse que je n'envisage pas, mais que je mets quand même sur le tapis. Que se passerait-il si les réponses des délégataires étaient insuffisantes, ou même absentes ? Quels risques prend-on à signer ce contrat aujourd'hui, cette convention, pardon, entre la SAS et la Ville, puisque dans ce cas – et mes camarades à ma gauche seraient probablement très contents –, nous serions contraints de récupérer cet équipement en régie ? J'imagine que c'est une hypothèse que vous n'envisagez pas.

À la lecture des documents – et je m'en excuse, mais quand on reçoit les documents le mardi pour le jeudi de l'AP3C, il est probable que certaines personnes, qui ne sont pas des politiques à plein temps, ne peuvent pas forcément tout regarder –, on constate que l'organisme qui va pratiquer la géothermie s'engage sur 73 gigas de délivrance, alors que dans la note, vous en mettez 83. Cela fait tout de même 10 gigas d'écart. C'est un engagement minimum sur 73, calculé ensuite, en coût de revient, sur 83. J'entends que c'est une hypothèse médiane, on a le droit, mais c'est tout de même plus de 15 % d'écart.

Question technique : à quoi correspond la subvention de 16 000 € prévue dans l'équilibre économique de ce projet, et notamment, pourquoi est-elle amortie simplement sur 16 ans et pas sur les 30 ans que dure potentiellement la concession ?

M. TIMOTEO. - Je m'associe aux remarques faites par mes collègues précédemment sur les réserves et inquiétudes telles qu'elles ont été émises, tant sur le calendrier à l'instant que sur les questions tarifaires. Je précise d'ailleurs que nous avons été destinataires des annexes de la convention il y a maintenant 48 heures à peine, et que l'annexe 3 de cette convention, titrée « planning des travaux » est très intéressante : elle est vide. Non pas parce qu'on a oublié d'y joindre des documents, mais parce qu'il y est écrit : « Planning à définir ».

Je ne fais que renforcer les demandes de mes collègues sur ces sujets, d'abord.

Deuxièmement, sur le prix à venir, je sais bien que l'on n'est pas encore dans la concession, donc on attendra le prix proposé par le concessionnaire, mais le point évoqué par Antoine BOUCHEZ est essentiel : on a un prix de sortie estimé de l'usine, ce n'est pas le prix qui sera facturé à l'utilisateur final, donc au consommateur montrougien, et c'est sur cet écart que les choses se joueront à l'avenir.

Troisième point, une question de compréhension, toujours sur les annexes, puisque l'annexe 4 sur l'engagement d'enlèvement du concessionnaire, c'est un tableau qui, sur les années 2027 à 2030, d'un côté, évoque les estimations de vente de la SAS, de la capacité de mégawatts à vendre, et en face, il y a une colonne qui s'appelle « engagement d'enlèvement du concessionnaire ». J'imagine que c'est l'engagement à acheter ces mégawatts par le concessionnaire que la Ville désignera.

Je vois qu'à horizon 2030, les estimations de vente de la SAS Montrouge Énergie sont de 88 290 MW. Le concessionnaire s'engage à en acheter 75 000, à horizon 2030, achetés par le concessionnaire à l'usine de production qui sera installée.

Quand je mets cela en regard des besoins, qui est la deuxième annexe, qui détaille rue par rue l'audit fait sur les besoins, et que, si je ne me trompe pas, je somme la colonne des mégawatts copropriété par copropriété, je tombe sur un total de 106 746 MW. C'est le potentiel du marché, que je mets en face de ce qui sera achetable, en tout cas acheté par le concessionnaire, c'est son engagement, 73 000.

On peut constater qu'entre les besoins émis et ce qui sera acheté par le concessionnaire, on a un *gap* de 30 % environ, qui ne sera pas... cela ne veut pas dire que la totalité des besoins seront couverts, mais s'ils devaient l'être, la production qui sera en face sera insuffisante.

M. ISRAËL. - On va obtenir le permis de forage, ce qui suppose pour moi la réalisation d'une étude d'impact et d'une étude environnementale qui n'avait pas été effectuée à Schuman, et si cela avait été le cas, il y aurait eu moins de problèmes.

S'agissant des risques liés au quartier pour les habitants, s'il y a une étude d'impact, c'est qu'on va les solliciter pour discuter.

Il y aura une centrale d'appoint à gaz. Même si le gaz émet un peu, c'est au niveau du périphérique, qui est déjà une zone assez polluée à Montrouge. Il aurait peut-être fallu d'autres systèmes, qui peuvent être à grand gabarit dans les pays du Nord, en système d'appoint.

Une étude d'impact liée surtout au fait qu'il y a des carrières et qu'il y a toujours un risque de nuire au logement et aux habitations. Ce serait souhaitable pour le bien des Montrougiens, que vous souhaitez et que nous souhaitons tous. Merci.

M. le Maire. - Il s'agit d'un dossier très technique, qui a demandé un travail considérable de la part de nos équipes et de nos conseils. Vous avez bien compris qu'il y a deux choses : d'abord, la construction de la centrale de chaleur, avec la SAS, qui fournira la chaleur, et de l'autre côté, un concessionnaire que nous allons choisir au cours de cette année, qui la distribuera et la vendra.

Nous avons fait une première partie de la démarche avec la SAS et la convention, qui permet de définir le prix de fourniture de la chaleur, les 56 € du mégawatt.

Il nous faut maintenant passer à la deuxième phase, choisir le concessionnaire, qui va construire le réseau et se brancher aux différents utilisateurs, publics et privés. C'est l'addition de ces deux éléments de prix, la fourniture de la chaleur et la distribution, qui donnera le prix final. L'enjeu est que le prix final de la chaleur de la géothermie soit dans le marché. Si c'est trop cher, personne ne l'achètera. Il y a un enjeu économique, qu'il nous faut atteindre. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir la réponse du futur concessionnaire, car c'est lui qui fera l'équilibre.

Cette affaire est éminemment complexe. Économiquement, elle doit être équilibrée. C'est pour cela qu'il est nécessaire de voter cette première partie du dispositif, cette convention, pour avoir le prix de la fourniture de chaleur, et ensuite, le coût de sa distribution.

C'est une étape. Cela peut s'arrêter. Il y a toujours une clause qui nous permettra d'interrompre la chose si jamais, pour une raison quelconque, nous ne trouvons pas cet équilibre.

Évidemment, nous sommes positifs. Ceux avec lesquels nous travaillons, Dalkia, qui, comme vous le savez tous, est une filiale d'EDF et gère de nombreux réseaux de géothermie en Ile-de-France, notamment à Bagneux, savent faire.

Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'au terme de notre appel d'offres, un concessionnaire sera choisi. Il faudra veiller que le prix corresponde au marché. C'est évident.

Sur le calendrier, il y a deux conditions. Il faut d'abord que l'on ait l'autorisation de forer. On n'a pas encore obtenu cette autorisation, qui sera délivrée par l'État. Le permis a été demandé par Dalkia et c'est l'État qui le fournira, on l'espère, en 2025. Il faut avoir le permis de forer, avoir notre concessionnaire, et au terme de ces deux conditions, nous pourrions décider d'aller au bout de cette aventure. L'objectif étant que cela puisse aller le plus rapidement possible.

Sur la question de M. LE GALL sur les 16 millions, il s'agit des 16 millions du fonds chaleur. C'est la subvention de l'Ademe, qui permet d'équilibrer les choses.

73, c'est l'engagement de fourniture, et 83, c'est le potentiel maximal du doublet.

Vous savez que nous avons réussi à avoir notre propre gélule – qui est une partie du sous-sol dédiée à chacun des projets –, suite à la séparation d'avec Malakoff, qui a sa propre gélule, pour prendre de l'eau dans le Dogger. Le fait d'avoir deux gélules permet d'utiliser davantage de géothermie. Si nous avions été avec Malakoff, nous aurions été un peu en bout de ligne. Malakoff aurait été servie, et nous aurions eu moins de géothermie. L'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi d'avoir notre propre réseau de géothermie était que nous avions des besoins importants à Montrouge et que nous savions, d'après nos études, qu'avoir un réseau de géothermie montrougien était cohérent et légitime. C'est ce que nous sommes en train de construire. Cela avance bien.

2025 est une année décisive. C'est une première étape.

La deuxième étape est le concessionnaire, le permis de forer.

J'espère, Monsieur PASTEAU, que très bientôt, nous pourrions brancher nos différents usagers, qu'ils soient publics ou privés, nos bâtiments publics, nos entreprises et aussi les logements, les copropriétés sur ce magnifique réseau de géothermie.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ;

		N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	Mme MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, V. ISRAËL
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	A. HUET,

15 -Convention avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la participation de la Ville de Montrouge au concours d'économie d'énergie ACTEE CUBE Ville 2025

Rapporteur : Mme RABIER

Mme RABIER.- Le concours Cube Ville est un concours financé par les certificats d'économie d'énergie, dans sa grande majorité. Il est proposé, à travers cette délibération, de permettre à la Ville d'entrer dans un dispositif de cofinancement par la métropole du Grand Paris, qui prend à sa charge le reste à charge de l'inscription au concours. L'idée de celui-ci est de permettre de créer une dynamique dans les services de la Ville, en choisissant un certain nombre de bâtiments publics, dont l'hôtel de ville au minimum, bâtiments qui ne peuvent pas être des écoles, car il existe un concours Cube Ecoles. Cela ne peut pas être dans Cube Ville. L'idée est de créer une dynamique autour des économies d'énergie et un concours entre les bâtiments de la Ville et les autres villes.

C'est de l'animation, qui est financée via les certificats d'économie d'énergie qui, eux-mêmes, sont financés par les entreprises redevables.

C'est plutôt un concours subventionné. Aucune dépense ne sera donc occasionnée pour la Ville. En revanche, cela devrait générer des économies d'énergie grâce à des usages optimisés et quelques réglages techniques, qui pourraient être opérés avec l'assistance des opérateurs du concours.

Mme HUET.- Vous n'annoncez pas d'objectifs concrets. Est-ce que vous avez un objectif, même informel ? Par ailleurs, il est écrit que vous devez normalement communiquer tous les mois sur les avancées du projet. Cela fait beaucoup, mais on pourrait peut-être envisager une information annuelle sur la réussite du projet, en Conseil municipal, ce qui ne serait pas mal.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- À l'occasion de la première participation de Montrouge au concours Cube Ville, nous sommes favorables à la conclusion de cette convention avec la métropole du Grand Paris pour financer le reste T.T.C. à charge de la commune.

Le coût de participation à ce concours annoncé sur la note de synthèse est de 38 000 €, mais sur le papier d'annexe, la somme est de 40 000 €. Quel est le bon montant ?

Je profite de cette délibération pour poser encore une fois en Conseil municipal une question qui n'a toujours pas trouvé de réponse : quelles sont les données concrètes, le chiffre actuel de la performance énergétique de notre patrimoine communal ?

Le groupe des Indépendants s'est engagé depuis longtemps en faveur des pratiques de sobriété énergétique par la mairie, et c'est à ce titre que nous sommes particulièrement friands de connaître le résultat des actions mises en place pour favoriser les économies d'énergie.

Dans le cadre du concours ACTEE Cube, quels sont tous les bâtiments inscrits dans la compétition hors mairie ?

Pourquoi les avez-vous choisis ? Est-ce qu'il y a déjà une expérimentation quelconque en cours chez eux ? Ces informations sont demandées pour l'inscription de la Ville au concours en question. Il est même demandé de renseigner leur consommation énergétique des deux années précédentes. Pouvez-vous nous les communiquer ?

Par ailleurs, peut-on connaître le nom de la personne désignée pour être le représentant technique de ce dispositif à la mairie ?

Mme RABIER. - Cela ne se mesure pas comme cela, on n'indique pas une performance énergétique de la Ville. Il y a un système de management de l'énergie, avec des objectifs, des projets et des programmations de travaux mis en œuvre, le but étant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Je crois que ce SME a déjà été présenté dans cette enceinte. Peut-être que l'on pourra en faire une présentation plus à jour prochainement.

Sur les objectifs à fixer dans le cadre de Cube Ville, le principe est justement de faire un concours. L'objectif n'est pas de fixer des objectifs *a priori*, mais plutôt de créer une dynamique de challenge entre les bâtiments et avec les autres villes.

Le but est de modifier les usages, de les adapter au maximum, et comme les améliorations attendues dans le cadre de Cube ne sont pas des améliorations dues à des effets techniques, on a un peu du mal à les chiffrer en avance.

C'est dû à des usages, des modifications d'usages.

La liste des bâtiments est en cours de réflexion, parce qu'il faut à la fois être un peu ambitieux et pas trop non plus, car cela va demander aussi une surcharge de travail, comme vous l'avez vu dans la convention. Il y a un process à mettre en place avec un comité de pilotage et des reportings, des correspondants dans chaque bâtiment sur Cube.

Il est peut-être plus sage de procéder au concours avec un nombre raisonnable de bâtiments, quitte à ce que l'ensemble des autres bâtiments se joignent à la démarche, mais hors-concours. Tout cela est possible.

Quant à la personne correspondante, c'est M. Oualid Satouri, qui s'occupe des bâtiments dans la ville et qui connaît parfaitement les consommations, l'état des bâtiments, les travaux programmés, etc.

Mme HUET. - Et sur la communication ?

Mme RABIER. - Le concours est national. Lorsque nous serons bien engagés dedans, des moments de communication seront prévus.

L'objectif de la délibération est d'autoriser le maire à signer la convention, donc à rejoindre le programme.

M. le Maire. - Ce concours est vertueux et ne nous coûte rien, puisque c'est la métropole du Grand Paris qui le prend en charge.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

COMMERCE**16 -Modification du règlement des aides pour l'opération d'embellissement des commerces**

Rapporteur : M. CARRE

M. CARRÉ. - La Ville de Montrouge avait approuvé, par délibération du 27 juin 2019, la mise en place d'opérations d'embellissement des commerces ayant pour objectif d'encourager les commerçants à rendre le centre-ville attractif et de les motiver dans leur effort par un soutien financier.

Dans un contexte économique où le coût des matières premières ne fait qu'augmenter et, par conséquent, le coût des projets de rénovation des commerces, il devient nécessaire d'augmenter le montant des aides. Cela a effectivement bien changé par rapport à 2019.

Il est à noter que le budget annuel restera le même et que l'enveloppe par dossier sera de ce fait abondée.

Pour rappel, la Ville a obtenu une subvention de la Métropole du Grand Paris pour un soutien au financement des travaux à hauteur de 40 % des dépenses engagées pour les aides directes aux commerçants de la commune.

Il est donc proposé de modifier l'article 5 du règlement initialement prévu lors du Conseil municipal du 25 juin 2019 et d'augmenter le montant de l'aide individuelle aux commerçants.

La subvention « devanture vitrine » de la Ville, qui a un montant de travaux éligibles minimum de 5 000 €, est désormais plafonnée à 3 000 au lieu de 1 500 €.

La subvention «store enseigne» de la Ville est également désormais plafonnée à 2 000 € au lieu de 1 500 €.

Je rappelle qu'il y a un comité d'attribution constitué, pour ces subventions, du maire adjoint au commerce, du représentant du service commerce, qui est le manager du commerce, un représentant

de l'urbanisme, un du SRU, ainsi que l'architecte du CAUE, parce qu'il faut que ce soit en conformité par rapport à notre charte d'esthétisme des commerces dans la ville, et un représentant de la CCI 92.

En principe, on a une dizaine de dossiers. Actuellement, il y a eu cinq retraits de dossiers pour 2025.

Il vous est proposé d'approuver le règlement modifié et d'autoriser M. le maire à le signer, ainsi que l'ensemble des actes y afférant.

M. ISRAËL.- Le commerce fait vivre notre ville et les commerçants sont une pierre angulaire, mais au-delà, est-ce que des critères sociaux et environnementaux sont demandés en échange de ces rénovations ? C'est bien de donner, mais il y a toujours un contrat à formuler et à contracter. La Ville est exigeante et généreuse, on doit être aussi exigeant.

M. BARCESSAT.- Merci pour votre présentation.

J'ai envie de commencer par vous dire : oui, bien sûr, nous sommes évidemment favorables à toutes les initiatives ayant pour objectif, je vous cite dans votre premier paragraphe de présentation, d'« encourager les commerçants à rendre le centre-ville attractif ».

Pourquoi uniquement le centre-ville ? Votre effort financier ne concerne-t-il pas les autres commerces ?

Vous nous indiquez que c'est à partir d'un retour d'expérience que vous avez été amenés à considérer que « le montant des aides reste insuffisant par rapport au coût des projets de rénovation ». Je vous cite, toujours – c'est dans le deuxième paragraphe.

Peut-on avoir des précisions sur ce retour d'expérience ? Par qui et comment ont été collectées et analysées ces données ? Avez-vous des estimations sur le nombre de commerces qui vont, avec cette augmentation, demander cette aide ?

J'ai compris que le budget annuel restera le même et que c'est l'enveloppe par dossier qui sera abondée. L'impact sur les finances de la Ville est le même. Mais pour nous prononcer en toute connaissance de cause, nous aimerions des détails sur ce retour d'expérience, sur la méthode choisie, sur les analyses effectuées, avec les éléments positifs ou négatifs.

Si vous pouviez vous démarquer et éviter les : « on verra », « tout va bien », « c'est en cours », « on a du mal à chiffrer », « on avance », ce serait merveilleux.

M. PASTEAU.- Dans la catégorie « devanture vitrine », les subventions ont-elles déjà été accordées à des dossiers incluant des écrans lumineux tournés vers la rue ? Est-ce que vous demandez aux bénéficiaires un engagement pour éviter et limiter la pollution lumineuse ?

D'une manière générale, et cela rejoint nos délibérations sur les marchés forains avec le délégataire EGS, mettez-vous en place des critères de durabilité afin de prioriser la transition écologique et énergétique des commerçants, améliorer la performance énergétique de leurs commerces, tandis que se multiplient les épisodes caniculaires ?

M. CARRÉ.- Concernant l'environnemental, si on a pris l'architecte du CAUE et qu'il nous aide dans le choix, je pense que c'est important. Il a l'habitude de traiter ces sujets et travaille avec nous déjà depuis pas mal d'années, puisque nous avons une convention avec eux. Nous avons mis en place cette charte d'esthétique des commerces et nous avons d'ailleurs ajouté celle des terrasses actuellement.

Concernant le retour d'expérience, j'avais donné, à la demande de Mme HUET l'année dernière, les différents dossiers qui avaient été retirés, avec les sommes qui avaient été allouées.

Je m'engage à le faire pour 2025.

Sur les années passées, nous n'en avons pas eu beaucoup. En 2019, nous avons démarré, nous en avons eu un. En 2020, nous avons eu quatre dossiers. En 2021, nous avons eu trois dossiers.

En 2023, nous avons eu deux dossiers. Pour 2024, je ne sais pas, mais je crois que c'est deux dossiers. Pour l'instant, pour 2025, cinq dossiers ont été retirés avec soit de nouveaux commerces, ou d'anciens qui étaient déjà installés. Je suis transparent là-dessus.

Cela représentera un budget de 20 000 à 30 000 €.

Comme je le disais, la subvention du Grand Paris nous rembourse, nous donne une subvention à hauteur de 40 %. Si on a par exemple 30 000 €, ce qui représente au maximum du dossier, c'est à peu près ce que l'on a par an, cela ne reviendra à la Ville qu'à 18 000 €.

Il faut savoir que pour être éligible, on se base sur 30 %, il n'y a que 30 % des travaux qui sont éligibles.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

Il faut faire attention à ne pas mourir guéri, parce qu'à force de mettre des contraintes aux uns et aux autres, nos commerces vont disparaître. L'objectif est que nos commerces continuent de se développer. Certains sont à la peine, à Montrouge comme ailleurs, il faut qu'on les aide.

D'une façon générale, à force d'appliquer trop de règles qui empêchent d'avancer, finalement, on bloque l'économie, et même, on récolte la colère sociale.

Regardez ce qui se passe par exemple sur les ZFE ou le ZAN, de beaux esprits avaient développé des tas de projets, mais cela se heurte au mur de la réalité. Il en est du commerce comme du reste, il faut être mesuré. Je ne dis pas qu'il ne faut pas aller vers la sobriété foncière ou vers l'amélioration de la qualité de l'air, mais il faut veiller à tout cela, et le commerce, même chose. Sinon, on va mourir guéri et on n'aura rien gagné.

M. CARRÉ.- On a utilisé l'expression « au centre-ville ». C'est vraiment une expression. Le centre-ville à Montrouge, vu la superficie de Montrouge, cela concerne toute la ville. Je rappellerai que nous faisons partie de Centre-Ville en Mouvement, qui représente environ 700 villes et se réunit tous les ans, et Montrouge est citée en exemple pour son centre-ville, mais pour la ville en général.

M. le Maire.- Cela rassurera M. BARCESSAT, qui a l'air sceptique.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

17. Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux de la rue Corneille

18 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux de la rue des Frères Henry

19 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris pour les travaux du passage Raymond

20 -Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie et de plantation d'arbres rue Maurice Arnoux entre la rue Gabriel Péri et l'avenue Jean Jaurès

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- La loi NOTRe a créé les EPT en 2015. En 2016, c'est la création de Vallée Sud Grand Paris, dans laquelle il y avait une compétence voirie.

Afin de ne pas refaire le débat pour savoir si c'est bien ou non, ce soir, nous votons simplement la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Montrouge et l'établissement public territorial VSGP pour les travaux de la rue Corneille.

Les quatre rues que nous avons à voter ce soir ont comme maîtrise Vallée Sud Grand Paris. La Ville de Montrouge et VSGP se sont rapprochées pour faire les travaux et pour qu'un seul délégataire, une seule maîtrise d'ouvrage puisse le faire.

Nous nous sommes vus aujourd'hui, sachant qu'il reste à notre charge les espaces verts et l'éclairage public.

Par rapport à une règle d'équation, sur la première rue, pour un projet final évalué à 612 782 €, il ne resterait que 163 000 € à la charge de la Ville de Montrouge. Le reste serait pris en charge par VSGP.

C'est donc pour la rue Corneille. Y a-t-il des questions ? Ce sont les mêmes pour le reste.

Mme HUET.- Je sais que vous ne voulez pas avoir un débat, mais nous allons l'avoir. Nous ne sommes pas d'accord pour déléguer la gestion de la voirie à l'intercommunalité. Quand il y a un problème, les citoyens et citoyennes de Montrouge doivent pouvoir compter sur vous, puisque vous êtes au pouvoir, s'appuyer sur le niveau le plus direct et le plus proche d'eux. Sinon, on éloigne sans cesse le niveau des décisions vers des instances qui ne sont pas élues directement, qui ne rendent pas de comptes directement. C'est ingérable, cela ajoute un niveau de bureaucratie qui ne se justifie pas.

Êtes-vous capables de me dire si cela coûte moins cher de déléguer la voirie à VSGP ? Est-ce que leurs services sont plus réactifs que les nôtres, quand il y a un problème ?

En l'espèce, vous avez besoin de reprendre la main pour les travaux, nous ne nous y opposerons pas. Nous nous abstiendrons, car nous ne sommes pas d'accord sur le fait d'avoir initialement délégué la compétence, mais nous ne nous opposerons pas à cela.

M. PASTEAU.- Deux points.

Premièrement, un rappel par rapport à votre réponse de la délibération derrière : regardez ce qui se passe avec les ZFE : trop de règles bloquent l'économie, et vous citez les zones à faible émission. Ce sont des règles de droite, puisque les Écologistes ne participaient pas au Gouvernement et n'ont pas participé au Gouvernement depuis le vote des ZFE par des majorités de droite, qui ont pris grand soin de répondre d'abord au souci des fabricants de voitures plutôt qu'aux besoins des petits propriétaires de voitures.

Nous arguons depuis toujours en faveur des zones à trafic limité comme il en existe à Paris. Malheureusement, Montrouge est bien en retard sur l'innovation en la matière.

Concernant les transferts...

M. le Maire.- Les ZFE, c'est toute la métropole, ce n'est pas Paris. On est tous ensemble.

M. PASTEAU.- Je parle des zones à trafic limité. Les ZFE, c'est la métropole. Les zones à trafic limité, ce n'est pas la métropole.

M. le Maire.- Cela en fait partie, mais ce n'est pas grave, poursuivez.

M. PASTEAU.- Concernant le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur ces éléments de voirie, les documents parlent de plantations complémentaires d'arbres. Ma question est liée au sort réservé aux arbres existants.

L'article 2 des conventions évoque l'abattage et le dessouchage des arbres malades, mais de quels arbres parle-t-on ? Ceux du passage Raymond semblent en parfaite santé, nous signale une citoyenne concernée. Envisagez-vous d'abattre les arbres, et si c'est le cas, pouvez-vous transmettre et mettre à disposition de tous l'audit phytosanitaire justifiant cette opération ?

Nous comptons par ailleurs sur vous pour assurer une limitation maximale des dégâts infligés au système racinaire des arbres à l'occasion des travaux.

M. ISRAËL.- Suite aux réunions de quartier, j'ai pu constater que les habitants veulent une pause dans les travaux. Pour moi, VS GP est une machine à faire des travaux. À un moment, il faut faire une pause et réfléchir, en discutant avec les citoyens, sur les travaux réellement nécessaires, et peut-être récupérer des budgets que l'on a transférés à VS GP, qui sert juste à faire des travaux et pas autre chose, ni du social, ni autre chose dans la ville.

M. le Maire.- Monsieur MOULY, on finit la présentation et on répond aux questions en général.

M. MOULY.- Sur les présentations, je me demande : on met quelque chose sur le site Internet *je participe.fr*, où tous les projets sont connus, parce qu'ils font l'objet actuellement de la phase de consultation, pour la plupart. Pour tous les projets que vous demandez, il n'y a aucun problème. Passage Raymond, aucun souci, idem pour la rue Corneille. Tous les documents sont publics, et pour l'ensemble des Montrougiens.

Monsieur PASTEAU, je vais vous donner les documents dès la fin du Conseil municipal, et même vous les envoyer en direct, puisqu'ils sont sur le site internet.

Quand vous me demandez si les arbres vont bouger ou pas, tous les plans de masse sont sur le site.

Pour répondre à votre question rue par rue, on n'abat pas d'arbres actuellement si le diagnostic phytosanitaire ne nécessite pas l'abattage. C'est basique.

Oui, on fait attention aux racines, et au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, dans les projets, on essaie de mettre des revêtements perméables, notamment de faire que les infiltrations et la porosité

des sols s'améliorent. On essaie de faire quelque chose qui va dans le bon sens d'un point de vue de l'écosystème et écologique.

Concernant le débat national, en 2015, je n'étais pas...

Je vais dire quelque chose en introduction : depuis 2008, et je parle sous le contrôle de certains qui étaient là en 2008, on s'est toujours attaché à ne parler que de choses dont on avait la compétence. Je veux bien refaire le monde, l'Europe, avec vous, mais mis à part avoir un bon débat endiablé, cela ne servirait à rien. Nous ne sommes ni députés, ni ministres, ni sénateurs, nous ne changerons pas la loi. Nous ne faisons que l'appliquer.

Pour répondre sur la compétence voirie, je vous invite à demander aux communes de Bagneux, Malakoff, ce qu'elles en pensent, puisque Clamart, Fontenay-aux-Roses et Châtenay-Malabry l'ont transmise en 2021, Bourg-la-Reine, Malakoff et Sceaux en 2023, et Bagneux et Châtillon en 2024.

Quels sont ceux qui ont le meilleur retour d'expérience que ceux qui ont transféré la totalité de la voirie ?

Sur les voiries que nous avons transférées, cela se passe bien, puisque nous faisons les travaux et que nous envoyons la facture à VSGP. Foncièrement, cela ne se passe pas mal.

Pour vous répondre, rien ne change pour les Montrougiens. Aujourd'hui, ceux-ci ont demandé qu'on refasse un certain nombre de rues, nous étions d'accord. Nous avons vu avec VSGP s'ils nous permettaient de refaire la rue. Ils nous ont dit : « Oui, mais en maîtrise d'ouvrage, il faudrait que vous preniez la main ». « OK, combien coûte le projet ? », on fait une convention, et c'est très simple !

Nous répondons aux attentes des Montrougiens dans un délai relativement court.

Honnêtement, je vous remercie de vous abstenir.

M. le Maire. - Je comprends votre réaction. On pourrait s'attendre, de la part de l'opposition, à un *satisfecit*, parce que tout ce que nous faisons en matière de voirie est plutôt très positif.

Je compléterai en disant que VSGP est un sous-ensemble de la métropole du Grand Paris. Cela a été voté en 2016, sous un gouvernement que vous avez connu. C'est la règle qui s'impose à nous, et en effet, nous avons intérêt, à travers ces instances, à faire valoir le plus possible les projets dans l'intérêt des Montrougiens. C'est ce que nous faisons à divers titres. C'est vrai pour le sport, pour l'aménagement, la voirie, etc.

On s'attendrait à ce que vous nous félicitez.

Sur les arbres, Mme RABIER aurait pu vous le dire, l'objectif, dans chacun des projets, est d'en planter et de végétaliser davantage toutes ces rues, de les apaiser et de végétaliser. Nous faisons donc attention aux arbres. Nous préservons ceux qui sont là et nous en plantons de nombreux supplémentaires, comme nous l'avons fait par exemple avenue de la République au pied de l'Hôtel de Ville, ou bien sur Péri-Ginoux-Gautier, 200 arbres magnifiques qui sont en train de fleurir, et rue de la Vanne, une centaine. On plante des arbres tous les jours à Montrouge et on s'en félicite, et cela va continuer.

Nous passons au vote sur ces quatre conventions, 17 à 20.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité pour les 4 conventions

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P.

		XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. BOUCHEZ.- Vous ne dites pas merci à l'opposition qui, majoritairement, vous a soutenus ? Ce n'est pas mal.

M. le Maire.- Je dis « merci » à l'opposition... Le plaidoyer de M. MOULY était clair et brillant.

21 -Convention de gestion de voies et d'espaces privés du lotissement sis passage Raymond, entre la commune de Montrouge et l'ensemble des copropriétaires du 170 avenue Henri Ginoux pour les travaux de réaménagement du passage Raymond

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Vous avez, dans les pièces annexes, toutes les photos. Vous avez des arbres, ainsi que du bitume. Le projet, qui est sur le site Internet, est tout simplement de mettre des espaces verts, d'arriver à faire que les systèmes racinaires des arbres puissent être préservés.

Pour pouvoir intervenir sur un domaine privé, il faut deux choses : une convention votée en Conseil municipal, et que la copropriété s'engage à laisser libre le passage pour que l'intégralité des Montrougiens puisse en bénéficier.

La convention est simplement de permettre cela pour une durée de 15 ans renouvelable.

M. BOUCHEZ.- Sur le passage Raymond, il y a un endroit avec des arbres et des bacs. Est-ce privé ou cela appartient-il à la commune ?

M. MOULY.- C'est exactement ce que nous votons, c'est privé, c'est dans la délibération. C'est pour pouvoir intervenir dessus, puisque c'est une partie privative. Il faut que nous votions, parce qu'on ne peut pas disposer de l'argent public sur des emplacements privés.

Pour Orange, c'est la même chose. On ne peut pas intervenir sur cette parcelle privative sans avoir un vote du Conseil par rapport à cela.

M. BOUCHEZ.- Est-ce qu'on ne pourrait pas négocier avec le propriétaire – c'est le bâtiment qui est derrière – le rachat pour un euro symbolique ?

M. MOULY.- Je pense que je n'ai pas les bons talents de négociateur. Cette copropriété a énormément de bailleurs, et nous avons vu le conseil syndical et la majorité pour pouvoir racheter à un euro symbolique, et nous n'avons pas forcément l'unanimité. Si derrière, il y avait un recours juridique, c'était un flou qui pouvait remettre en cause le projet.

Nous nous sommes dit qu'il valait mieux faire de nouveau 15 ans.

Pour répondre à la question, cela a été tenté, mais je n'y suis pas arrivé, malheureusement.

M. le Maire.- Dans 15 ans, nous verrons où nous en sommes.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. le Maire.- Comme indiqué en début de réunion, les points 22, 23 et 24 sont reportés, parce que nous n'avons pas les annexes d'Orange. Nous les passerons au prochain Conseil.

AMENAGEMENT URBAIN

25 -Convention relative à la participation de la commune de Montrouge au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières

Rapporteur : M. TAKI

M. TAKI.- Pour rappel, L'Inspection Générale des Carrières (IGC) est un service public dont la mission principale est de surveiller l'évolution des anciennes carrières souterraines. Le département des Hauts-de-Seine a signé une convention avec la Ville de Paris pour assurer le financement de ce service par le moyen d'une subvention. En 2024, le Département décidé de ne plus reconduire cette convention, comme c'était le cas les années précédentes.

L'IGC est consultée par les services de l'urbanisme pour toute demande d'autorisation de construire en zones à risques.

Ainsi, la Ville est amenée à établir une convention avec la Ville de Paris pour maintenir une surveillance et une prévention efficace des risques liés aux carrières souterraines sur son territoire.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la convention à conclure avec la Ville de Paris, relative à la participation de la commune de Montrouge au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières, d'autoriser M. le maire à la signer et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Mme HUET.- Expliquez-nous ce qu'il s'est passé au Département. Comment se fait-il que M. SIFFREDI ne vous ait pas consultés ? Évidemment, la Ville paiera, puisque c'est obligatoire, pour maintenir sa coopération avec l'IGC, et le Département sait qu'on n'a pas le choix. Que se passera-t-il pour les communes moins riches que Montrouge ? Pourriez-vous faire pression sur vos amis au Département, les faire revenir à la raison ? Il est absurde que le Département ne paie plus le service. Il s'agit d'un montant dérisoire de 400 000 €. Pour un Département qui dégage un excédent de 500 000 € chaque année, c'est n'importe quoi, alors que j'imagine que bien plus de la moitié des communes du département sont concernées.

Pourquoi vos amis au Département ne veulent-ils plus payer pour ce service ?

M. le Maire.- Comme vous l'avez compris – vous faites semblant de ne pas comprendre –, les départements en France vont très mal. La moitié sont quasiment en faillite. Le département des Hauts-de-Seine, qui était très riche, est lui-même en difficulté. M. TIMOTEO, qui participe à ses débats, pourrait vous en parler.

Son budget d'investissement a été divisé par plus de trois. En matière de fonctionnement, comme les autres départements de France, il croule sous le poids des transferts sociaux dont il a la charge. Les départements gèrent le versement de l'APA, pour les personnes âgées, or il y en a de plus en plus. Ils gèrent les dépenses relatives au RSA et, malheureusement, il y en a de plus en plus, ainsi que les dépenses relatives à l'AAH, pour les personnes porteuses de handicap.

Les Hauts-de-Seine sont en difficulté. C'est une réalité. Vous avez vu dans nos délibérations qu'un certain nombre de choses diminuent, et nous devons en tenir compte, nous aussi. C'est pour cette raison que le Département, qui cherche à faire des économies, comme toutes les collectivités, nous le propose.

Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais avons-nous le choix ?

M. TIMOTEO pourrait peut-être plaider notre cause, puisqu'il est présent dans cette assemblée, il a été élu pour cela par nos concitoyens.

M. TIMOTEO.- En séance publique, ce que j'ai raconté est consultable... J'ai suivi ce dossier de près, je me suis bien sûr empressé, lors de la dernière ou de l'avant-dernière séance publique, d'énoncer non pas tant le fait que le Département ait à faire face à une situation compliquée, mais plus la manière dont il a procédé, qui était pour le moins un peu cavalière. Cette décision a effectivement été annoncée à toutes les villes après que le Département a dénoncé sa convention.

Il se trouve que j'ai reçu il y a deux jours un courrier du président SIFFREDI, puisque je l'ai interpellé par courrier. Je me préoccupe un peu des affaires de Montrouge, il m'arrive de saisir le président des affaires montrougiennes, surtout quand elles arrivent en défaveur de la ville. Dans le même esprit, d'ailleurs, je vous avais proposé de pouvoir travailler en début de mandat, mais vous avez refusé de le faire.

La réponse de M. SIFFREDI pourrait éclairer aussi la question d'Annabelle HUET. Elle est assez intéressante, puisque le président SIFFREDI m'indique que la convention historique qui était signée depuis la fin des années 1960, 1968 exactement, avec l'Inspection Générale des Carrières ne concernait que le département des Hauts-de-Seine et la Ville de Paris, sans qu'il y soit fait mention des communes. Je lis, c'est public, de toute façon.

Ce n'est que lorsque le Département a choisi de dénoncer la convention par courrier que l'on s'est rendu compte que les communes étaient ciblées. Il semblerait que la subvention que le Département versait à l'Inspection Générale des Carrières était principalement mise au service et pour le compte

des communes, aux frais du Département, mais d'une certaine manière sans que le Département ne le sache, alors que c'est comme cela qu'on procède depuis les années 1970.

J'ai ce courrier à disposition, je vous en ferai copie et vous verrez que les choses avancent.

Je peux complètement comprendre que le Département cherche à regarder les réductions de quelques dépenses, mais mettre devant le fait accompli les communes après qu'elles ont voté leur propre budget... Pour nous, ce sont des sommes de 20 000 €, nous les épongerons facilement. Il y a d'autres communes pour lesquelles c'est plus compliqué. Il eût été de bonne manière d'en informer préalablement les communes, pour qu'elles puissent intégrer dans leur réflexion budgétaire cette charge qui leur revient de fait.

M. ISRAËL.- Le Département nous donne 2 000 € pour la sécurité, mais pour ce qui est indispensable, les carrières, qui est un enjeu de sécurité, il nous coupe ces subventions. Je vous vois faire des excuses pour le Département, alors que vous devez défendre la Ville et non pas excuser le Département, ni nos amis ni vos amis. Il faut se battre pour Montrouge, c'est ce que vous nous dites tout le temps.

Je ne comprends pas. Les carrières sont un enjeu de sécurité, on en a beaucoup et c'est dangereux. Ce ne sont pas les 2 000 € donnés pour faire de la surveillance ou de la sécurité qui épongeront cela. On ne peut pas pardonner, c'est n'importe quoi.

M. le Maire.- On ne va pas tout mélanger. C'est la raison pour laquelle, comme c'est un sujet important, on ne peut pas laisser les choses en l'état. Nous devons répondre aux pétitionnaires car nous en avons beaucoup, qui nous posent des questions et ont des projets. Pour leur répondre, il faut que nous ayons une relation avec l'Inspection Générale des Carrières, et donc, que nous passions une convention avec elle. C'est l'objet de cette délibération.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

RESSOURCES HUMAINES

26 -Participation de la commune à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires titulaires et stagiaires

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous étions déjà passés par le CIG pour le précédent contrat d'assurance. Nous proposons de recommencer. C'est un contrat qui permet d'assurer la Ville pour la protection sociale des agents, en cas d'accident du travail, de maladie, congé de maternité, etc.

Le budget que nous y consacrons s'élève à 400 000 € en 2025. Il vous est proposé de renouveler ce procédé, de donner mandat au CIG de négocier un nouveau contrat d'assurance, un contrat-cadre auquel nous pourrions adhérer pour protéger nos agents.

Mme HUET.- Il serait bon de savoir exactement à combien vous estimez le taux d'arrêts maladie et d'accidents du travail. Est-il si élevé que cela que l'on a besoin d'une assurance pour pallier le manque à gagner ? S'il est vraiment important, comment expliquez-vous ce taux ? Est-ce qu'on pourrait avoir ces chiffres chaque fois que vous renouvelez le contrat ?

M. le Maire.- Une assurance est pour nous couvrir sur des risques qu'on ne connaît pas. On pourrait imaginer qu'aucun de nos agents ne soit malade, etc., on paierait donc une assurance sans contrepartie. Si on est plus pessimiste, on pense quand même qu'un certain nombre de nos agents seront malades, auront des accidents du travail ou voudront bénéficier des congés de maternité. Le principe d'une assurance, c'est comme pour l'automobile : quand vous vous assurez, vous espérez ne pas avoir d'accident.

On pourrait peut-être voir sur les années précédentes les risques que cela nous a permis de couvrir. On pourrait peut-être faire ce travail, mais pour l'avenir, on en est incapable, c'est le principe de l'assurance. Passer par le CIG et être dans un contrat groupe nous permet de payer bien moins cher que si nous étions tout seuls à y souscrire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL
------------	---	--------------------------------

27 -Création et transformation d'emplois -Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous proposons :

- ✓ la transformation d'un poste à la direction bâtiment et énergie. C'est ce que nous évoquions, sur tous les travaux liés à la performance énergétique ;
- ✓ la création de deux postes de dentistes au CMS ;
- ✓ la création d'un poste de sage-femme au CMS.

M. BOUCHEZ.- Serait-il possible d'avoir, en complément du tableau, la répartition entre les personnes qui sont fonctionnaires et celles qui sont contractuelles ?

Mme HUET.- Je suis d'accord avec M. BOUCHEZ. Ensuite, depuis deux ans, nous avons un point quasiment à chaque Conseil municipal avec le tableau des effectifs. Cela nous permet de commencer à dégager une tendance sur les mouvements de personnels. Sur 19 mois, on note une augmentation du nombre de personnels en catégories A et B et une baisse importante de personnels en catégorie C dans le secteur social qui, entre juin 2023 et juin 2024, passe de 110 agents à 87.

Comment cela s'explique-t-il ? C'est une baisse de 26 % des effectifs.

La même question sur le nombre de stagiaires, d'apprentis, qui n'apparaissent pas dans le tableau. Si vous pouviez les ajouter. Je ne comprends pas pourquoi vous cherchez à les invisibiliser.

M. le Maire.- En réponse à M. BOUCHEZ, on peut préciser « fonctionnaire » et « contractuel ».

Madame HUET, on vous donnera tous ces éléments sur ces évolutions.

Quant aux stagiaires, je ne sais pas si on doit les mettre, je ne pense pas, mais on regardera.

Mme CLAQUIN.- Ma question porte non pas tant sur ce que dit le tableau que sur ce qui n'y figure pas et qui, là aussi, suscite un certain nombre d'inquiétudes et de questions de notre part, que nous avons exprimées lors d'une tribune il y a quelques semaines sur le turnover important des effectifs au sein de la Ville, sur le départ d'un certain nombre de cadres, sur des postes qui restent vacants un certain temps. Ce sont des indicateurs souvent associés ou révélateurs d'un mal-être au travail. Nous rappelons notre demande qu'un bilan social puisse être communiqué au Conseil municipal et que nous puissions échanger sur ces sujets.

M. BARCESSAT.- Je souscris totalement à ce qu'a dit Flora CLAQUIN, en particulier sur l'importance de nous présenter un bilan social, avec une situation des effectifs sur plusieurs années et non sur trois mois, comme cela a été fait dans le tableau, pour voir réellement les mouvements. Il nous manque les pourcentages hommes/femmes, les départs de l'année, les raisons des départs, etc. Là, c'est plutôt sur le fond.

Mon intervention se situe plutôt sur la forme. Je continue à ne pas comprendre pourquoi la partie ressources humaines est traitée à la toute fin du Conseil municipal. Ce n'est pas rassurant. C'est mal compris. Vous m'excuserez d'être un peu direct, mais je me demande si les ressources humaines sont traitées à la fin, car comme cela, après six heures de Conseil municipal, tard dans la nuit, plus personne ne posera de question, ou bien si c'est parce que le sujet est à la fin dans l'ordre des priorités.

Notre groupe pense que le sujet des ressources humaines mérite une tout autre attention. Nous demandons donc qu'il soit placé dorénavant en début de Conseil municipal, pour affirmer la considération que nous portons aux femmes et aux hommes qui travaillent au service du collectif et des citoyens.

J'en profite pour rappeler que l'ordre du jour du Conseil municipal est décidé unilatéralement par les élus de la majorité. L'opposition ne peut ni le modifier ni l'influer.

M. ISRAËL.- Vous aimez les félicitations : pour le pôle dentiste et les sages-femmes, je vous félicite, c'est très bien.

Via le tableau, on comprend un peu mieux l'assurance, car s'il y a un turnover, c'est qu'il y a un problème, qu'il y a peut-être des burn-out dans les services, donc il faut s'inquiéter éventuellement. Vous nous le direz en toute transparence.

Quelque chose n'apparaît pas, ce sont sans doute les prestataires, puisqu'on emploie beaucoup de prestataires externes, qui sont des charges externes n'apparaissant pas dans les bilans. C'est la politique et la gestion municipale comptable. Mais le tableau permet de mieux comprendre peut-être le besoin d'assurance. En tout cas, félicitations.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Madame CLAQUIN, il y a un excellent climat social à Montrouge dans nos équipes. Nous avons des comités techniques avec les organisations syndicales qui se passent très bien. S'il y avait un sujet, ils interviendraient. Cela se passe très bien. Vous essayez d'insinuer qu'il y aurait des départs anormaux, etc., ce qui est faux... Nous sommes comme toutes les villes en Ile-de-France, avec des cadres qui s'en vont souvent pour des postes à responsabilités encore plus importantes.

Montrouge est une pépite, pour ceux qui y passent. De l'autre côté, on recrute des gens de grands talents. Nos équipes sont bien pourvues et se consacrent à des projets de très grande qualité.

Madame CLAQUIN, je vous rassure, tout se passe très bien. Vous pouvez être rassurée de ce point de vue.

M. BARCESSAT nous donne des leçons. Tous les sujets sont importants. Pas un n'est prioritaire sur un autre. C'est le maire qui fixe l'ordre du jour. Si un jour, vous êtes maire, vous le ferez à ma place, mais il faut que vous gagniez les prochaines élections municipales.

Tous les sujets sont importants. Pour nous, les ressources humaines sont aussi importantes que le reste, mais il faut bien qu'il y ait un ordre du jour.

Je ne pense pas que l'on changera l'ordre. Je crois que j'ai répondu à tout.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD

Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

AFFAIRES DIVERSES

28 -Prix accordés aux lauréats de la 10^e édition des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens (T-JAM) 2025

Rapporteur : M. DAVIAUD

M. DAVIAUD.- C'est le dernier marronnier de la journée des délibérations, un peu de poésie pour finir... Il s'agit de trois prix, le prix du Rotary, celui de la CCI et celui de l'AEM, pour lesquels la Ville vient abonder 1 000 € chacun.

Il vous est demandé et proposé d'approuver les dotations récompensant les lauréats du concours des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens pour l'édition 2025 pour un montant total de 3 000 €.

M. le Maire.- Des questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. le Maire.- Nous en arrivons aux deux vœux présentés par l'opposition.

Le premier est relatif à la gestion des crèches.

Vœu relatif à une gestion publique et saine du service public de la petite enfance

Mme HUET.- Je commence par revenir sur l'échange que nous avons déjà eu en première partie de Conseil municipal.

Personne ici n'imagine que les violences qui ont eu lieu à la crèche vous réjouissent. En revanche, il y avait des signes avant-coureurs. Ne vous en déplaît, Madame FAVRA, il y a un lien direct entre les dysfonctionnements structurels de la crèche et de sa maison mère et les violences que les enfants ont subies aux mains de la professionnelle en question. Et vous n'avez pas pris suffisamment au sérieux les signaux faibles que sont ces dysfonctionnements.

Les nombreux mails des parents, restés sans réponse de votre part, en attestent. Par ce vœu, nous aimerions que le Conseil municipal s'engage à rompre le contrat de concession avec la crèche Bambou et réinternalise sa gestion.

Enfin, vous nous avez produit un dossier de preuves – le dossier bleu que vous avez présenté au début –, preuve que vous faites et avez fait le nécessaire à ce sujet, et ce, depuis un moment. Je ne pense pas que ce soit à nous de le consulter en premier, mais aux parents concernés, ainsi qu'aux membres du personnel qui, depuis des mois, alertaient sur ce qu'il se passait au sein de la crèche, tout cela pour être licenciés et obligés de quitter la structure.

Je n'ai pas eu l'opportunité de vous le demander en première partie, Madame FAVRA : pourriez-vous vous engager à recevoir les parents concernés ?

Mme FAVRA.- Vous avez de la chance de pouvoir être alertée par des personnes violentes. Si vous avez quelques pistes, nous serions, et les professionnels de la petite enfance, psychologues et psychiatres, seraient ravis de vous entendre. Vous êtes une spécialiste en tout, et notamment en psychanalyse, ils seraient très intéressés.

Je vous le répète : nous n'avons eu aucune alerte concernant les violences. Vous confondez, je vous l'ai expliqué, les dysfonctionnements d'encadrement et de gouvernance, puisqu'il y avait, au niveau de la direction, des personnes absentes.

Ce n'est pas parce qu'il y a un turnover de professionnels et que des personnes ne sont pas en direction, que la violence doit se déchaîner pour autant. Vous avez l'impression que tout le monde va taper sur tout le monde, parce qu'ils ont des problèmes dans le monde du travail.

Madame HUET, savez-vous qu'il y a un enfant maltraité par classe ? Qu'il y a peut-être des femmes battues dans votre immeuble ? Qu'il y a dans les EHPAD des gens qui sont maltraités ? Que faites-vous ? Vous faites la révolution également ? Vous avez des signaux d'alerte ? Vous allez demander à tout le monde de démissionner ou de changer de DSP ?

Il faut être raisonnable. Je vais vous donner des preuves un peu positives de ce qui se passe actuellement à la Maison Bleue. C'est un mail que je vais lire.

J'en ferai part aux fonctionnaires du service petite enfance et aux fonctionnaires en général qui m'ont aidée à écrire des courriers, à faire des réunions, en leur disant que finalement, on n'a pas fait grand-chose, parce qu'on n'a pas pris la dimension de la problématique.

Je leur en ferai part, je pense qu'ils en seront très contents.

Pour la qualité du travail, vous êtes tout à fait dans le bon sens.

Je vous lis le mail : « *Situation générale stabilisée, parents apaisés. Leur questionnement concerne plutôt la rentrée avec 20 enfants en plus. Au niveau pédagogique, poursuite de l'accompagnement par Mme Servat*, référente pédagogique présente sur site une fois par semaine. Présence hebdomadaire de Mme David, responsable du secteur en soutien avec la directrice de Mme Afi* qui va se poursuivre au moins jusqu'à fin avril, avec un bilan. Équipe apaisée et apaisante pour les enfants et les parents. Direction moins sous pression et plus disponible aux équipes et aux parents. Bilan trimestriel vous sera envoyé.* »

Pour tout cela, je pense qu'il faut faire confiance à l'équipe en place, aux personnes qui sont des professionnelles, et ensuite, nous verrons.

Je vous rappelle, Madame HUET, pour terminer et élever le débat, puisque vous l'élevez toujours au niveau national, que c'est le rapport de l'Assemblée nationale qui dit : « *En tout état de cause, il me semble vain d'opposer les crèches privées aux crèches publiques ou associatives. Dans tous les cas, ce sont les services de PMI qui délivrent les agréments et opèrent les contrôles, ce sont les CAF qui interviennent dans le financement. On le voit bien également avec les délégations de service public : les collectivités peuvent décider de confier ce service à des personnes privées, sur la base d'un cahier des charges strict et de financements publics (...).* »

C'est ce que nous faisons et que nous continuerons à faire.

Je suis au regret de vous dire que la majorité, accompagnée de M. le maire, dont je suis la porte-parole, ce soir, ne votera pas le vœu.

M. le Maire.- Nous avons déjà eu ce débat. Nous nous associons évidemment à la douleur des parents et à tout ce qu'il s'est passé. C'est un drame, je l'ai dit. On voit bien l'objectif de l'extrême gauche, porté par Mme HUET, et suivi par les groupes de l'opposition. Pour nous, ce vœu est scandaleux, parce que c'est une instrumentalisation de la douleur des parents. C'est une instrumentalisation du malaise des agents. C'est une volonté de déstabiliser nos équipes, et nous réaffirmons notre confiance dans tous les partenaires privés de la Ville, notamment ceux qui gèrent les crèches, parce que nous savons que la gestion privée est loin d'être l'abomination que vous décrivez, mais que c'est une partie de la solution. Sans les partenaires privés, ni Montrouge, ni le reste des communes de France ne seraient capables d'apporter des réponses à la garde des enfants qu'attendent les parents.

Nous refusons votre démagogie et votre malveillance, Madame HUET, ainsi que les autres groupes. Pour ces raisons, nous votons contre ce vœu.

(Il est procédé au vote à main levée sur le vœu, qui est rejeté.)

REJETE

Vote	Groupe	Elus
Contre	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Vœu pour cesser la communication de la Ville de Montrouge sur le réseau social X

M. PASTEAU.- En janvier, je vous avais adressé, chers collègues, un courrier dans lequel j'observais, comme tant d'utilisateurs, la transformation du réseau social X en instrument de propagande éhontée au service de l'extrême droite, ennemi de la démocratie et de la construction européenne.

Je signalais l'existence d'un mouvement, *#HelloQuitteX*, qui prône le retrait organisé de la plate-forme d'Elon Musk, et vous interrogeais sur vos réflexions en la matière, notamment depuis que des communes avaient commencé à se désengager du réseau.

Je regrette de ne pas avoir obtenu de réponse à ces questions tout à fait sérieuses, et j'ai pu constater que le compte X de la Ville continue d'être animé avec régularité depuis. Est-ce par manque d'intérêt, indécision, je ne sais pas.

Chaque jour, nous constatons à quel point ce réseau social est au service d'intérêts étrangers hostiles à la France, au service du fascisme international. Il y a quelques jours, Elon Musk fermait les comptes des opposants à Erdogan dans une Turquie qui se débat pour conserver une chance de sortir de la démocratie où l'ont enfermée les islamistes.

Montrouge n'est en compétition avec personne et n'a pas besoin de rester sur X. La communication sur les réseaux sociaux est, pour une collectivité comme la nôtre, juste complémentaire d'une communication plus classique, et seule une petite partie de la population est abonnée au compte.

Nous pouvons retrouver les mêmes fonctionnalités et le même écho auprès des journalistes en communiquant ailleurs, notamment sur Bluesky ou Mastodon.

Enfin, se pose la question de l'intérêt de revisiter le poids général des réseaux sociaux dans le mix communication de notre ville, qui sensibilise par ailleurs les parents aux méfaits de la surexposition aux écrans. En dépit du bonheur qu'ils nous procurent parfois, nous connaissons de plus en plus les effets délétères des réseaux sociaux.

En résumé, ce vœu, qui décrit la dérive de X et son impact sur nos démocraties, qui cite des personnalités comme Christian Estrosi, Roland Lescure, Anne Hidalgo, qui ont quitté ce réseau social, ou des médias comme *Le Monde*, *Ouest France*, *The Guardian*, des collectivités territoriales comme le département de la Haute-Vienne, la Ville du Mans ou les régions Bretagne, Grand-Est ou Nouvelle-Aquitaine, propose de mettre fin à la communication de la commune sur X, et de communiquer cette décision aux habitants de Montrouge et de les informer des raisons qui la motivent.

M. HUREAU.- On est là par rapport à un débat de fond qui va toucher la liberté d'expression. Si vous nous demandez de quitter X au motif qu'Elon Musk en est propriétaire, c'est comme si on désertait cette plate-forme en la laissant, dans une attitude relativement en faiblesse, au seul discours extrémiste.

Notre position est plutôt de considérer qu'il ne faut pas laisser la parole aux voix extrêmes, et qu'une plate-forme qui, en plus, se targue, et je citerai Elon Musk, de vouloir faire en sorte que toute la liberté

d'expression soit possible, c'est justement de ne pas se renfermer dans une bulle autocentrée, comme c'est déjà un peu trop le cas dans beaucoup de réseaux sociaux.

On observe, c'est vrai, une montée en puissance des discours radicaux et de désinformation, mais c'est justement l'occasion d'y répondre et d'exercer notre liberté d'expression à notre tour.

Vous dites que très peu de citoyens utilisent X, ce n'est pas vrai. Beaucoup l'utilisent aujourd'hui comme une source d'expression ou d'information. En tout cas, j'ai repéré que vous tous, dans l'opposition, utilisez X et n'avez pas montré l'exemple en le quittant.

Mme HUET.- Ce n'est pas vrai !

M. HUREAU.- Si, j'ai vérifié. M. PASTEAU n'a pas beaucoup publié, mais les autres ont beaucoup publié. C'est pour vous rappeler les choses.

M. BARCESSAT.- Ce n'est pas vrai.

M. HUREAU.- Je parle des responsables de chacun des quatre groupes. Je n'ai pas fait le tour individuel de tous les autres.

M. le Maire.- On va demander. Vous êtes sur X, Monsieur TIMOTEO ? Vous l'utilisez ?

M. TIMOTEO.- J'ai quitté X le 20 janvier de cette année.

M. le Maire.- M. SAINTOUL – qui n'est pas là, mais Mme HUET le connaît très bien – est-il sur X ?

Mme HUET.- Je ne réponds pas pour M. SAINTOUL.

M. le Maire.- Répondez. C'est important, vous soutenez un vœu, vous nous proposez de couper X. Est-ce que M. SAINTOUL est sur X ?

Dans la salle : Oui.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ ?

M. HUREAU.- Oui.

M. le Maire.- M. LE GALL est-il sur X ?

M. HUREAU.- Oui.

M. le Maire.- Est-ce que Mme MEADEL est sur X ?

Dans la salle : Oui.

M. le Maire.- Vous êtes tous sur X.

M. LE GALL.- Je ne suis pas sur X.

M. le Maire.- La présidente de votre groupe est Mme MEADEL, elle est sur X.

M. HUREAU a donc raison.

M. LE GALL.- Il n'a pas forcément raison quand il a dit que nous étions tous sur X. Il faut au moins qu'il s'excuse pour les gens qui n'y sont pas.

M. HUREAU.- L'essentiel de la parole est porté souvent par les responsables des différents groupes politiques. Beaucoup de nos habitants utilisent X, et si quelques alternatives essaient de concurrencer X aujourd'hui, il faut reconnaître que c'est la plate-forme largement dominante sur ces réseaux sociaux. On ne peut pas non plus le nier, et ce n'est pas en désertant que l'on va arriver à le remettre un peu dans une sorte d'équilibre. C'est justement en y étant actif, et comme vous y êtes pour la plupart, je n'ai pas dit à 100 %, vous pouvez contribuer avec votre liberté d'expression à faire en sorte que les voix extrêmes ne soient pas si dominantes.

De plus, je crois que ce serait vraiment une illusion de penser que cela aurait une pression quelconque sur l'attitude de M. Musk, et que c'est quelque chose qui ne serait qu'un petit symbole et qui n'aurait pas beaucoup de portée.

Enfin, je pense qu'il faut exercer un contre-pouvoir en apportant notre propre voix en tant que commune, à savoir que nous devons aussi être les garants des valeurs de la République, des valeurs de la démocratie, des informations d'intérêt général, et garantir une voix libre et indépendante en tant que commune. On n'a pas à suivre des injonctions de certaines paroles que l'on peut voir sur X. On peut aussi éviter d'ajouter de l'eau au moulin de discours que nous désapprouvons. C'est comme cela que l'on atténue l'importance de ces discours.

Il est beaucoup plus stratégique d'y rester pour justement ne pas désertir cet espace. Je vous invite à voter contre ce vœu.

M. le Maire.- Parfait. La démonstration de M. HUREAU est limpide : plutôt que d'abandonner X, il est beaucoup stratégique d'y rester pour continuer à informer, à lutter contre la désinformation, et à ne pas laisser la plate-forme se radicaliser sans alternative crédible.

Quitter X maintenant, c'est laisser Elon Musk gagner. Nous voterons contre ce vœu.

(Il est procédé au vote à main levée sur le vœu, qui est rejeté.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Contre	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Indépendants Montrouge	G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

QUESTIONS DIVERSES

Mme HUET.- Je voudrais porter à votre attention la question des nuisances sonores aux abords de l'EHPAD Verdier pour cause de climatisation très forte. Serait-il possible de baisser, voire de faire cesser ce bruit pour que les résidents autour puissent retrouver des soirées et des nuits sereines, surtout à l'approche des beaux jours ?

(Départ de M. LE GALL.)

M. le Maire.- Connaissez-vous la provenance de ces nuisances sonores ?

Mme HUET.- C'est la climatisation.

M. le Maire.- Laquelle ?

Mme HUET.- La climatisation de l'EHPAD Verdier, ou en tout cas le système d'aération de l'EHPAD.

M. le Maire.- C'est une nuisance sonore nouvelle ?

Mme HUET.- Elle n'est pas nouvelle, mais elle s'est accentuée au point que même avec les fenêtres fermées, ils l'entendent.

M. le Maire.- On va regarder ce point. Merci.

M. ISRAËL.- Par rapport au réseau social que je n'utilise plus, l'algorithme biaise la liberté, car il favorise les contenus fallacieux et d'extrême droite, et des contenus négationnistes. Si on pense qu'être dessus, c'est pouvoir aller à un débat où on serait avec une liberté ou une égalité par rapport à nos expressions, c'est faux. L'algorithme favorise des contenus qui vont à l'encontre de la démocratie.

M. le Maire.- Nous avons eu le débat.

M. ISRAËL.- Oui, mais j'ai levé la main pour pouvoir m'exprimer, je n'ai pas pu, la parole ne m'a pas été donnée.

Je dis que le système, avec ses algorithmes, et c'est le problème des réseaux sociaux, favorise des contenus problématiques, et qu'on n'est pas égaux. Ce n'est pas une question de débat, au-delà de notre précédent record législatif et européen... On peut faire à notre niveau une action.

M. PASTEAU.- On est tous dans la bulle d'Elon Musk sur X.

On me signale la piste cyclable à l'entrée de Gabriel Péri, quand on arrive depuis la RD 920, comme un endroit accidentogène. L'entrée de l'aménagement est compliquée par la présence des poteaux, sa sortie se fait de manière brutale juste avant le carrefour. À cause de cette entrée et de cette sortie, la piste n'est pas rassurante et semble accidentogène. Cela aurait pu être évité avec un minimum de concertation, demandée par l'association Mieux se déplacer à bicyclette.

M. MOULY.- Monsieur PASTEAU, on avait bien identifié ce problème, c'est pourquoi dans le temps – je parle sous le contrôle de M. TIMOTEO et de M. le maire –, il y avait un projet sur la N20, qui devait faire un plateau surélevé, avec des pistes cyclables qui devaient permettre un certain nombre de carrefours aménagés, pour que les cyclistes puissent rouler paisiblement.

Il me semble que ce projet a été stoppé et que l'on essaie, chacun comme on peut, à notre niveau, de refaire quelque chose. Nous sommes parfaitement au courant du problème. Nous essayons de mettre les cyclistes en sécurité. Malheureusement, je suis navré, c'est une route départementale sur laquelle tout le monde était d'accord pour avoir un projet, mais qui, pour des raisons politiciennes, a été annulé.

M. PASTEAU.- Je ne sais pas si on parle de la même chose. Je parle d'une rue qui est montrougiennaise et du 92.

M. MOULY.- Vous parlez de la N20 Gabriel Péri. Aristide Briand et Gabriel Péri, c'est le carrefour dont vous parlez.

M. PASTEAU.- Je parle aussi et surtout de la rue Gabriel Péri.

M. MOULY.- Vous parlez du carrefour rue Gabriel Péri N20 qui devait être un carrefour hollandais, un plateau surélevé. J'y étais ce matin avec MDB. Je vois bien de quoi il s'agit. Au bout de la rue Gabriel Péri, vous avez deux poteaux qui vous remettent sur le carrefour avant la N20, et effectivement, un sas à vélos était prévu, avec un carrefour hollandais.

Je vois M. TIMOTEO acquiescer. Nous sommes tous d'accord, mais quelques contradicteurs du Val de Marne étaient contre notre projet.

M. BOUCHEZ.- Avant de poser la question en points divers, Mme GOMEZ-BOSSIERE a voté contre le vœu X et elle a levé la main. Je voudrais que ce soit mentionné dans le compte rendu.

M. le Maire.- C'est noté.

M. BOUCHEZ.- Le groupe Bolloré aurait attaqué en justice la rupture du contrat Autolib. Il aurait eu gain de cause et il y aurait 66 M€ à verser. Comme nous étions partie prenante dans Autolib, je voulais savoir si cela allait avoir un impact sur nos finances et quelle est la part, si la réponse est positive, qui serait payée par Montrouge ?

M. MOULY.- Vous êtes très bien informé. Pour la Ville de Montrouge, je suis en train de chercher le montant, sinon je vous le communiquerai, on va souscrire... le syndicat Autolib Velib a proposé à un certain nombre de communes de souscrire à un emprunt, et nous allons nous mettre dans cet emprunt, sinon, cela ferait une grosse somme pour la Ville.

Je suis en train de chercher commune par commune... C'est 168 719,61 € pour la totalité des stations que nous avons.

M. le Maire.- C'est une mauvaise nouvelle pour Montrouge. Cela va nous coûter quelque chose. Nous avons quatre ou cinq stations Autolib à l'époque, et comme Bolloré a gagné après 10 ans de procédure contre le syndicat qui s'appelle maintenant Autolib Velib, chacune des communes est appelée à contribuer, et donc, nous aussi, à hauteur de ce qu'indiquait M. MOULY. C'est une somme importante, que nous n'avions pas budgétée. Nous allons payer l'amende, puisque c'est une décision de justice. Nous la paierons non pas d'un seul coup, mais par le biais d'un emprunt qui sera souscrit collectivement par toutes les communes concernées.

M. BOUCHEZ.- En ce qui concerne le projet des deux gares, j'ai cru comprendre qu'il allait voir le jour. Or je n'ai jamais vu quoi que ce soit sur ce projet. Est-ce qu'on pourrait avoir une communication, une information ? Qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire.- Comme je l'ai indiqué, ce projet se présente bien. Il faut être prudent. On disait que le projet de la 920 allait avancer, et comme l'a dit M. MOULY, nos espoirs ont été déçus.

Le département des Hauts-de-Seine, propriétaire de cette avenue Marx-Dormoy, la D62, a engagé les études pour réaliser cette promenade des deux gares, dont je vous rappelle l'idée : reculer le mur du cimetière de Bagneux, qui appartient à la ville de Montrouge, de 8 mètres.

Nous avons l'accord de la Ville de Paris, mais il faut que nous nous dépêchions, on ne sait jamais. Pour l'instant, nous avons l'accord de la Ville de Paris, l'accord du Département, l'accord de tous les acteurs. Le projet devrait démarrer sous peu, normalement. On a présenté ce projet, je crois que vous y étiez, lorsqu'on a fait une réunion publique, on a présenté l'aménagement du parvis de Barbara. Il y avait l'aménagement de la rue de Verdun – c'est fait – et la promenade des deux gares avec les perspectives.

Nous n'avons pas beaucoup plus d'éléments aujourd'hui. Il y aura une piste cyclable côté Bagneux si cela se fait. Le mur recule de 8 mètres, une rangée de tilleuls vient dans l'espace public, promenade, et ensuite, double piste cyclable et plantations côté Montrouge. Ce sera une belle promenade tout le long du cimetière. Une fois que le cimetière est terminé, on est au technocentre SNCF, et cela s'élargit. Ils aménageront aussi et la piste cyclable ira jusqu'au bout...

M. BOUCHEZ.- Est-ce qu'il y a un plan de ce projet ?

M. le Maire.- C'était en réunion publique. On pourra vous le passer à nouveau.

M. BOUCHEZ.- Une résidence au 65 rue Victor Hugo subit régulièrement quelques problèmes. Il a été demandé et proposé par l'association des résidents qu'il y ait une solution de relogement. Il semblerait que cette résidence subisse des difficultés avec notamment un locataire. Pourriez-vous

vous pencher sérieusement pour essayer d'étudier de façon concrète et sérieuse la proposition faite par l'association des résidents et trouver une solution pour éviter les problèmes rencontrés ?

M. le Maire.- Quel est le sujet précisément ? Reloger quelqu'un qui... ?

M. BOUCHEZ.- C'est la proposition qui est faite. Je ne suis pas expert sur le sujet. Il y a un problème dans cette résidence de logement social... Il faudrait que l'on trouve une solution par rapport à une problématique où, de temps en temps, si vous allez dans ce coin, vous voyez qu'il y a des dégradations au niveau des portes, etc. Il faut donc s'en sortir.

M. le Maire.- Il s'agit d'une copropriété avec un bailleur social qui s'appelle 1001 Vies. Nous sommes informés, il y a des problèmes de voisinage entre personnes qui ne s'entendent pas. C'est au bailleur social de régler le problème. Je pense qu'on lui a demandé à plusieurs reprises de faire évoluer les choses, mais les problèmes de voisinage ne se règlent pas facilement.

Notre action pourra être de le solliciter à nouveau et de faire en sorte que les choses s'apaisent.

M. ISRAËL.- Je prends au bond les propos de M. BOUCHEZ sur le mur lié au cimetière parisien de Bagneux. Il y a une stèle et un mémorial, est-ce qu'ils seront déplacés ? Mes aïeux sont juste derrière, je suis donc un peu concerné.

Il y a toujours des études d'impact par rapport à la vie dans le cimetière et il y a une grande diversité d'animaux et de plantes. Comment va-t-on la compenser ? Est-ce que cela a été pensé ? Une étude d'impact et des compensations environnementales. Où va ce mémorial, et comment recréer la quiétude dans le cimetière, pour que mes aïeux puissent se recueillir le plus calmement possible, et que l'on puisse lier le sujet des vélos, de l'environnement et le recueillement ?

M. le Maire.- Le but du projet est que chacun s'y retrouve. Vous avez raison, ce sujet est important, et nous avons évidemment échangé avec la communauté juive concernée par cette stèle. Elle est tout à fait d'accord pour que ce projet se réalise, en respectant les conditions de son implantation dans le nouveau projet. C'est un élément très important, mais nous y avons tous travaillé et tout le monde est d'accord.

M. PASTEAU.- J'ai une incompréhension par rapport à la réponse de Paul-André concernant la RD 920. Je croyais que le département des Hauts-de-Seine avait décidé d'appliquer sur le segment de voirie qui n'était pas contigu avec le Val-de-Marne, là où il y avait le contrôle, le plan initial. Ce n'est pas le cas ? Je n'ai pas compris.

M. MOULY.- Sur la N20, un marché devait être lancé, attribué, mais finalement, il y a eu des problèmes de financement entre le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, le sujet a été arrêté. Puis le Val-de-Marne, sous l'impulsion du maire et d'un certain nombre de personnes, a décidé de faire les coronapistes, qui étaient provisoires, de les mettre en « dur ». Ce sont les travaux qui se sont passés et on arrive au bout. Mais ce n'est pas le projet qui était prévu. On est dans une phase de transition. Il fallait bien que l'on sécurise les cyclistes. Ce n'est en aucun cas le projet de la N20 première version.

Aujourd'hui, la question est : est-ce qu'on arrivera à obtenir du Département qu'il remette l'argent prévu pour arriver à finir ce projet ? Cela m'étonne que tu reparles de cela. Le projet était connu de tout le monde, tout le monde était d'accord. Il s'agissait de faire des plateaux surélevés, de refaire des carrefours, de faire un boulevard urbain et d'apaiser la chose. Il y avait des questions.

En l'occurrence, le projet que tu vois aujourd'hui n'est pas le projet définitif sur la N20. À aucun moment, on n'a dit cela dans aucune des réunions. C'est une phase de transition pour sécuriser les vélos, qui s'inscrit plus largement dans un RER V, etc.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

M. ISRAËL.- Dans le cadre de Schuman, comme on continue les travaux et qu'il y a un procès en cours avec Environnement 92, a-t-on réalisé des provisions au cas où on perdrait le procès, puisque la Ville est prévoyante ?

M. le Maire.- Pour l'instant, le projet se passe bien. Celui qui a fait le référé perdu. Sur le fond, il n'y a pas de souci.

Moi aussi, j'avais une question diverse à poser. Dans le dernier Montrouge Mag, M. TIMOTEO a écrit un papier où il dit : « *Refus du maire d'un nouveau gymnase* ». Il dit : « *Alors que nos équipements sont saturés, que nos jeunes et associations peinent à trouver des créneaux, le maire refuse la construction d'un gymnase supplémentaire à Montrouge. Pourtant, le Conseil départemental était prêt à fournir un équipement tout neuf (...)* ».

Monsieur TIMOTEO, je vous pose la question : qu'est-ce qui vous fait dire que le maire refuse un gymnase à Montrouge ? J'étais, je suis encore, très favorable à ce projet, mais je ne l'ai jamais refusé. Pourquoi avez-vous écrit cette *fake news* ?

M. TIMOTEO.- J'ai tout simplement relaté la situation qui est que le Département avait un projet de construction d'un collège sur l'arrière de la parcelle, sur laquelle il y a quelques difficultés de définition de propriété, que vous avez réglées depuis...

M. le Maire.- Vous avez écrit : « *Le maire refuse la construction d'un gymnase supplémentaire à Montrouge* ».

M. TIMOTEO.- L'information que j'ai est que le Département a renoncé à ce projet dorénavant, puisque la Ville ne consent pas à intégrer cet équipement, qui n'est pas sur la parcelle du Département mais sur la vôtre, dans le projet qui est prévu.

M. le Maire.- Le projet du Département, du gymnase, était sur la parcelle du Département, à l'intérieur du gymnase. Le Département a décidé, pour les raisons d'investissement que j'évoquais, de ne pas réaliser ce projet.

C'est le Département, c'est son droit, puisqu'il remet en cause les investissements prévus. Il les diffère parce qu'il n'en a pas les moyens, c'est normal, le Département a renoncé à ce projet. Mais vous avez écrit – et c'est faux, c'est une *fake news* : « *Le maire refuse la construction d'un gymnase supplémentaire à Montrouge* ».

M. TIMOTEO.- Je maintiens ce que j'ai écrit.

M. le Maire.- Soyez honnête. Le maire n'a jamais refusé la construction. Je me suis battu pour qu'il soit construit. Je constate que vous êtes malhonnête, vous diffusez des *fake news*. Ce soir, c'était l'occasion de vous mettre devant vos responsabilités.

M. TIMOTEO.- Et vous devant vos renoncements.

M. TAKI.- Je siège, comme M. TIMOTEO, au conseil d'administration du collège Haut-Mesnil. En questions diverses, on pose systématiquement la question sur le gymnase et le commissariat. J'ai toujours dit que le projet ne se fera parce que le Département n'a pas de financement.

M. le Maire.- Merci Monsieur TAKI.

Bonne soirée à tous et à bientôt.

(La séance est levée à 22 h 05.)

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Charlotte BAELDE

Etienne LENGEREAU